

Faculté des sciences économiques, sociales,
politiques et de communication

*Quels sont les processus qui
empêchent les victimes de
harcèlement sexuel de
déposer plainte ?*

Auteure : Christel BARTHOLOMÉ

Promoteur : David BOURGUIGNON

Lecteur(s) : Annalisa CASINI
Jean-Luc DRION

Année académique 2018-2019

Master en politique économique et sociale

Faculté des sciences économiques, sociales,
politiques et de communication

*Quels sont les processus qui
empêchent les victimes de
harcèlement sexuel de
déposer plainte ?*

Auteure : Christel BARTHOLOMÉ

Promoteur : David BOURGUIGNON

Lecteur(s) : Annalisa CASINI
Jean-Luc DRION

Année académique 2018-2019

Master en politique économique et sociale

Remerciements

Tant de personnes auront été précieuses!

Je tiens à remercier en tout premier mon promoteur David Bourguignon ainsi que les membres de ma commission Annalisa Casini et Jean-Luc Drion. Compréhensifs et à l'écoute, le temps que chacun d'entre eux m'a consacré m'a permis de nourrir ma recherche.

S'il est bien un rêve que je souhaitais concrétiser, c'était celui d'avoir la chance de pouvoir poursuivre des études universitaires. Je tiens à remercier l'UCL de nous permettre de reprendre des études en nous guidant 'pas à pas' vers la réussite de cette magnifique aventure. Celle-ci aura été un sacré challenge rempli de rencontres fabuleuses et d'apprentissages divers.

Un immense merci à mon époux Jean, et mes fils Sacha et Noah dont le soutien aura été sans limites. Sans eux à mes côtés, ces études n'auraient pu aboutir. Je les remercie du fonds du cœur. Durant ces 3 années, j'ai totalement envahi leurs espaces de vie. Ils sont ma force et ils ont tout mon amour!

Je souhaite également adresser un vif merci aux acolytes qui ont effectué ce parcours avec moi durant ces trois années à la Fopes, mais aussi aux fabuleuses coordinatrices que j'ai eu la chance de côtoyer. Claudine et Carole se reconnaîtront. Elvis, Ludo merci pour votre amitié.

Merci aux nombreuses répondantes qui ont gentiment accepté de participer à mon enquête. Mille mercis à ma maman et Serge pour leur soutien et leurs encouragements. Merci, à mes 4 sœurs chéries, spécialement à Kali pour son aide à la retranscription des récits, mais aussi à ma grand-mère pour ses encouragements et son amour indéfectible.

Merci à mes amies fidèles pour avoir cru en moi et à mon formidable ami Rudi. Merci encore à Marie Anne El Tannir et Luigi Carapelle qui m'ont orientée vers ce cursus universitaire à l'Université Catholique de Louvain. Merci à Nicolas, Delphine, Jean-Michel, Nicole, Thibault et Barnabé pour la relecture de mon travail qu'ils ont gentiment accepté d'effectuer.

Je ne peux terminer sans une pensée pour ma précieuse amie Gaëtane, qui vit des moments compliqués actuellement. Je lui dédie ce travail. Elle sait pourquoi!

CODE DÉONTOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire est le fruit de recherches et d'investigations personnelles. Aucune aide illicite n'a été sollicitée. Ce travail ne constitue pas la reprise d'un ouvrage présenté dans une autre institution pour évaluation et, n'a jamais été publié en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses. Je sais que le plagiat constitue une faute grave sanctionnée par l'Université Catholique de Louvain.

Table des matières

Contexte	1
Introduction générale	2
Partie Théorique	5
Chapitre 1 Comment se construit le HS ?	6
1.1 Les inégalités hommes-femmes	6
1.2 Stéréotypes, préjugés et discriminations	7
1.3 Les préjugés envers les femmes : les catégories du sexisme	9
1.3.1 Le sexisme moderne	9
1.3.2 Le sexisme hostile et le sexisme bienveillant	10
1.3.3 Les différentes catégories du sexisme proposées par Swim	11
1.3.4 Les conséquences du sexisme	12
1.3.5 Les stratégies des femmes face au sexisme	13
1.4 Le harcèlement	14
1.4.1 Le harcèlement moral	14
1.4.2 Le harcèlement sexuel	15
Chapitre 2 Reconnaître des comportements de HS	17
2.1 Les indicateurs de HS	17
2.1.1 La coercition sexuelle	18
2.1.2 L'attention sexuelle non désirée	18
2.1.3 Le harcèlement de genre	18
Chapitre 3 Quelles sont les conséquences du HS ?	20
3.1 Les conséquences sur la santé	20
3.2 Les conséquences sur le plan émotionnel	21
3.3 Les conséquences sur l'estime de soi	22
3.4 Les conséquences comportementales	23
3.5 Les conséquences sociales, professionnelles et financières	23
3.6 Les conséquences organisationnelles	24
Chapitre 4 Quel est le processus d'identification du HS ?	25
4.1 L'identification du harcèlement sexuel	25
4.2 Les effets de l'étiquetage	27
Chapitre 5 La plainte pour faire face au HS	29
5.1 Origine et étymologie de la plainte	29
5.2 Définition	29
5.3 Signification du dépôt de la plainte	30

5.4	La plainte selon Kowalski	31
5.5	La fonction de se plaindre	34
5.6	Évaluation des coûts et des bénéfices dans l'action de déposer plainte selon Kowalski, Kaiser et Miller	35
5.6.1	Le coût interpersonnel lié à la confrontation	36
5.6.2	Anxiété liée à la confrontation	36
5.6.3	Ressources	36
5.7	Conclusion	38
	Partie Empirique	40
	Chapitre 1 Précision de la problématique	41
1.1	Formulation et présentation des hypothèses	42
	Chapitre 2 Méthode	46
2.1	Caractéristiques de l'échantillon	47
2.2	Procédure	48
2.2.1	Enquête	48
2.2.2	Matériel	49
2.2.3	Mesures du HS	50
	Chapitre 3 Résultats	62
3.1	Tableau récapitulatif des résultats des hypothèses	63
3.2	Analyse détaillée des résultats d'hypothèses	65
3.3	Discussion	77
	Conclusion	81
	Témoignages	82
	Points d'attention, recommandations et pistes d'actions	89
	Axes de progrès à saluer	91
	Limites et critiques	92
	Bibliographie	93
	Annexes	105
	Questionnaire	105

CONTEXTE

Chers lecteurs, afin de vous permettre de vous immerger dans le vif du sujet que constitue le harcèlement sexuel (HS), nous souhaitons partager avec vous le témoignage d'une victime.

"...c'était mon chef de service. Il me harcelait régulièrement car il se croyait irrésistible et ne supportait pas que l'on se refuse à lui. Toutes sortes de stratégies de sa part pour se retrouver seul avec moi étaient mises en place. Je n'en pouvais plus. Un jour je me suis décidée à déposer plainte au sein de mon organisation et ça a été le parcours du combattant. Devoir faire une déposition en expliquant chaque détail, des dates, des faits précis aura été une réelle épreuve tant sur le plan personnel (perte de temps) qu'au sein de ma cellule familiale. Émotionnellement, c'était très compliqué car cela m'obligeait constamment à penser à lui et à la situation. Moi, je voulais juste l'oublier. Le S.I.P.P.T.¹ dans ses conclusions a décrété qu'il ne s'agissait nullement de harcèlement sexuel mais plutôt d'un "type de management" et ce, même si le comportement du protagoniste n'était pas adapté à la gestion d'une équipe féminine. Ma plainte a été traduite en justice mais j'ai perdu en première instance. J'en ai fait une question de principe car il avait répandu la rumeur que j'étais une menteuse qui lui cherchait "des poux dans la tête". J'ai alors introduit une procédure en appel et cela m'a coûté très cher financièrement. J'ai gagné récemment mon procès après 5 années de combat. Financièrement je n'en retire rien, la somme récupérée rembourse à peine les frais d'avocat exposés. Alors quand on me demande si je déposerais plainte à nouveau dans de pareilles circonstances, la réponse est clairement non. J'ai beaucoup trop souffert et au total, je considère avoir perdu cinq années de ma vie à tenter de rétablir la vérité. Tout le monde savait ce qu'il faisait et j'ai été la seule qui a tenté de faire cesser ces agissements mais, cela à eu un prix conséquent dans ma vie". Alors, bien entendu, je comprends que certaines personnes fassent le choix de ne pas déposer plainte".

¹ SIPPT : Service interne de prévention et de protection au travail.

INTRODUCTION GENERALE

Pourquoi les victimes de violences sexuelles ne dénoncent-elles pas leurs agresseurs ? C'est précisément l'objet de l'étude qui a donné vie à ce travail. Nous avons tenté d'observer les processus qui empêchent les victimes de HS de déposer plainte. Percevoir les indicateurs de HS sexuel est une chose mais, s'identifier en tant que victime en est une autre. Dès lors, on comprend que les femmes qui perçoivent des comportements de HS mais, qui ne s'identifient pas en tant que victimes ne déposeront pas de plainte.

A ce sujet, la réserve symptomatique des victimes, dont on pouvait penser qu'elle s'apparentait à de la "pudibonderie" entourait encore ce phénomène social de harcèlement il y a peu. Nous nous sommes dès lors interrogés, sur ce qui oriente leur choix de se taire plutôt que de déposer plainte.²

Nous avons constaté que ce schéma s'est déconstruit sous l'influence de la libération de la parole des femmes. Ce sont des mobilisations collectives des femmes victimes de harcèlement qui ont mis en lumière les comportements et actions de certaines personnalités. A ce titre nous citerons Tariq Ramadan, éminent islamologue mis en examen pour viols et, Bart De Pauw, producteur belge de télévision poursuivi pour harcèlement.^{3 4}

En 2017, l'affaire Harvey Weinstein, personnalité influente de l'industrie du cinéma a eu comme conséquence un emballement médiatique qui a permis de dénouer les langues. Dans le sillage de cette triste réalité, l'actrice Alyssa Milano a relancé le mouvement "# MeToo" créé 10 ans plus tôt par la militante Tarana Burke aux États-Unis. La version française de "#balancetonporc" voit le jour en 2017, à l'initiative de la journaliste française Sandra Muller. Cette myriade de mobilisations autour de ce phénomène de société suppose un ras-le-bol général et une prise de conscience de la part des victimes.

² Le terme " sexuel " doit être considéré dans un sens large. Ainsi, lorsque nous parlerons de harcèlement sexuel, celui-ci comprend en plus des comportements de type purement sexuel, les comportements découlant d'une attitude sexiste.

³ https://www.levif.be/actualite/belgique/qui-est-bart-de-pauw-la-star-dechue-de-la-vrt-accuse-de-comportements-deplaces/article-normal-752867.html?cookie_check=1564981694

⁴ https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/03/14/la-justice-maintient-les-deux-mises-en-examen-de-tariq-ramadan-pour-viols_5436007_3224.html

Parce qu'il a été longtemps caché, le harcèlement sexuel reste malgré tout un sujet tabou banalisant les violences faites aux femmes.⁵

Dans notre recherche, il nous semble pertinent dans un premier temps de définir les concepts d'harcèlement moral, d'harcèlement sexuel, de discrimination et de sexisme, différents concepts qui entretiennent des relations très proches les uns avec les autres.

Ainsi, les deux types de harcèlements se traduisent par des conduites abusives, récurrentes et non désirées, avec des connotations sexuelles pour le second (Garcia, Hacourt, et Bara, 2005).

Le sexisme suggère un comportement dont le but est d'exprimer du mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle. Ainsi, celle-ci est considérée comme inférieure ou réduite essentiellement à sa dimension sexuelle (Charruau, 2015). Enfin, la discrimination se traduit par "Le traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles" ^{6 7} On peut dès lors considérer qu'il s'agit d'un comportement négatif et non justifié (Légal et Delouvée, 2015).

Nous pourrions, au travers de notre analyse, présenter ce qui constitue pour les répondantes interrogées au travers de différents thèmes, leurs ressentis, les relations, les différences ainsi que ce qui les empêche de dénoncer des agissements de HS.

Sans que la liste qui soit exhaustive, l'estime de soi, l'investissement "coûts-bénéfices", la honte, la peur et la colère sont autant d'échelles de mesures que nous avons mobilisées pour déterminer les raisons qui influencent le dépôt de la plainte pour harcèlement. Ces échelles ont été utilisées dans notre questionnaire afin d'obtenir les éléments de réponses à notre questionnement.

Sachant que des actes de harcèlement sexuel impunis pérennisent une situation compliquée pour les victimes, il nous semblait important de focaliser notre recherche sur ce que les victimes entrevoient comme des freins dans leur démarche du dépôt de plainte pour HS.

Ce travail, dans sa partie théorique, s'articulera en plusieurs chapitres. Il a pour but de permettre aux lecteurs de suivre progressivement le cheminement des facteurs qui amènent à l'identification du HS jusqu'au dépôt de la plainte.

⁵ <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/01/analyse2016-Harcelement-sexuel-au-travail.pdf>

⁶ <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>.

⁷ <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination>

Le premier chapitre théorique nous permettra de mieux appréhender le concept de harcèlement sexuel en mobilisant notamment les concepts d'inégalités de genre, des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination. Nous aborderons également le sexisme et les différentes formes que peut prendre ce concept en nous centrant principalement sur les diverses catégories du sexisme proposées par Swim (1997).

Enfin, nous évoquerons les conséquences du sexisme et, les différentes stratégies mises en place par les femmes, pour clôturer par la question plus spécifique du HS.

Dans le deuxième chapitre, nous pencherons d'avantage sur la question du harcèlement en identifiant notamment les différents comportements qui constituent le HS et, dans le chapitre trois suivant, nous évoquerons les conséquences du HS qui sont étroitement liées à celles du sexisme.

Le chapitre 4 nous permettra d'aborder les difficultés que rencontrent les victimes à identifier le HS. Nous traiterons des processus d'identification du harcèlement sexuel (Self-labelling) et des effets de celui-ci, pour enfin arriver au chapitre cinq, qui traite la plainte, pour faire face au harcèlement.

Enfin, nous pourrons clôturer cette partie théorique pour approcher la partie empirique. Nous présenterons ici les échelles de mesures utilisées, ainsi que les résultats observés en lien avec nos hypothèses. Ceux-ci nous apporteront des éclaircissements intéressants. Une discussion que nous avons menée autour de ceux-ci sera alors abordée. La conclusion nous amènera à suggérer des points d'attention, des pistes d'action et des axes de progrès à saluer.

Cette analyse tentera de saisir pourquoi certaines victimes de harcèlement sexuel ne déposent pas plainte lorsqu'elles sont confrontées à des comportements de HS. Le cœur de ce mémoire, est dédié à l'examen d'une situation complexe que vivent les victimes de HS et de la façon dont elles envisagent d'y donner suite via l'éventuel dépôt d'une plainte. Quels sont les "freins" observés en situation réelle ? Quels sont les processus mis en place par la victime ? Ce thème constitue l'objectif principal de notre travail de recherche.⁸

⁸ Le Parlement veut lutter contre le harcèlement sexuel en Europe, *in Actualité Parlement européen*.
<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20180911STO13151/le-parlement-veut-lutter-contre-le-harcelement-sexuel-en-europe>

Partie Théorique

Comme nous venons de le préciser, pour expliquer les différences de traitements entre les hommes et les femmes, nous allons aborder dans ce premier chapitre la question des inégalités, des préjugés, de la discrimination et du sexisme. Nous pourrions alors vous démontrer qu'il reste dans nos sociétés modernes des inégalités entre hommes et femmes, qui sont intimement liés à ces concepts.

Le sexisme est un préjugé basé sur le sexe qui a été traversé par différents courants dont celui de Swim (1997) et de Glick et Fiske (2001). C'est le modèle de Swim (1997) que nous développerons plus loin dans ce travail. Nous pourrions observer que l'attribution de rôles dès le plus jeune âge définit un type de comportements selon le genre. Certaines normes sont alors intégrées de manières inconscientes et constituent ce que Bourdieu (2000) qualifie de concept d'habitus. L'habitus constitue un ensemble de catégorisations et de comportements assimilés par l'individu principalement dès le plus jeune âge mais aussi au cours de sa vie selon ses propres expériences sociales. Transposés dans le monde social cela peut engendrer des inégalités de genre. C'est ce cheminement qui nous permettra plus loin d'envisager, les préjugés, les stéréotypes, la discrimination le sexisme et, enfin, le harcèlement.⁹

⁹ Comprendre entre les hommes et les femmes.

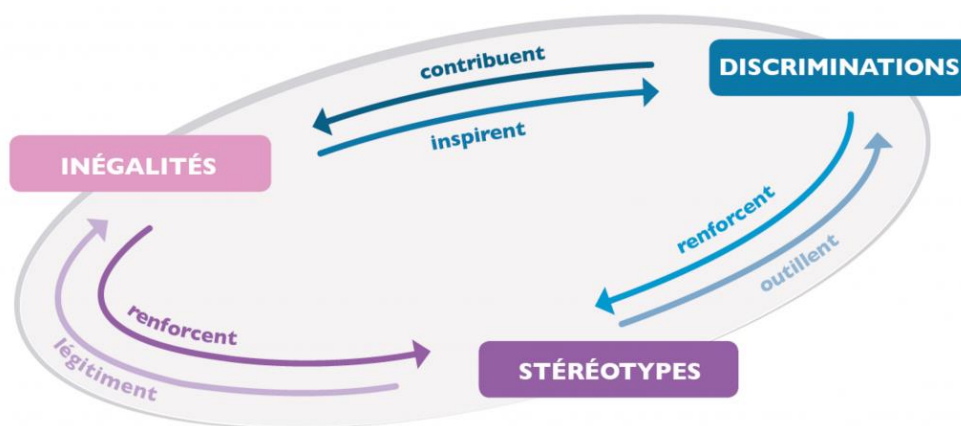
1.1 Les inégalités hommes-femmes

Selon Pfefferkorn (2007), pour évaluer la complexité du social, il est primordial de tenir compte de l'ensemble des rapports sociaux. La situation objective (du groupe considéré : classe sociale, sexe, classe d'âge ou génération, "race " ou "ethnie", etc.) et la subjectivité (des membres des différents groupes) ne sont pas à négliger. Inscrire les rapports sociaux dans le temps et dans l'espace, c'est prendre la mesure d'où nous placer dans une perspective de transformation, car tous ces rapports sont empreints de domination, de discrimination, de stigmatisation et d'exploitation. Ces inégalités sont clairement épinglées et actuellement, beaucoup d'études traitent de cette problématique manifestement non résolue, alors que les inégalités de genre existent de tous temps. La difficulté de résoudre ce phénomène d'ampleur provient du fait que les inégalités de genre se transforment selon les époques, les lieux et les sociétés dans lesquelles elles s'expriment, ce qui implique la complexité d'y mettre fin de manière radicale, (Maruani, 2016).

A ce sujet, en 2017 un rapport de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dénonçait une hausse des signalements de discrimination à l'égard des femmes en Belgique de plus de 34 % par rapport à 2016. Ces inégalités relèvent de croyances et d'attitudes que nous allons vous expliciter par la suite, ce qui nous amène à devoir mobiliser les notions de stéréotypes, de préjugés et de discrimination.¹⁰

¹⁰ https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_annuel_egalite_2017_fr_web.pdf

Figure 1 Liens entre stéréotypes, inégalités et discriminations ¹¹



1.2 Stéréotypes, préjugés et discriminations

Stéréotypes, préjugés et discriminations sont des termes que l'on entend couramment et qu'il est important de définir afin de comprendre ce qui distingue ces différents concepts (Légal et Delouée, 2015).

Les stéréotypes constituent l'ensemble des croyances socialement partagées (positives ou négatives) concernant les caractéristiques et les comportements des membres d'un groupe. Il s'agit d'une sorte d'image caricaturale que l'on se fait et qui est basée sur une simplification. Ils sont composés de l'ensemble des connaissances relatives à des groupes sociaux. Le stéréotype implique une chose rigide et figée. Pour exemplifier cette définition, on pourrait dire que : "toutes les femmes conduisent mal" (stéréotype négatif) ou, que "tous les noirs sont bons au basket" (stéréotype positif).

Les préjugés s'entendent quant à eux comme un jugement à priori, une forme d'idée préconçue. Ils correspondent à des attitudes négatives adoptées envers des individus du fait de leur appartenance à un groupe social spécifique. Ainsi, l'individu de ce groupe ou le groupe en entier peuvent être concernés par ces évaluations négatives (Légal et Delouée, 2015).¹² Le sexisme, le racisme, l'antisémitisme sont de bons

¹¹ <https://entre-autre.fr/label-diversite-label-egalite-pro-declaration-agefiph-comment-coordonner-les-actions-pour-la-diversite/>

¹² https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_annuel_egalite_2017_fr_web.pdf

exemples pouvant illustrer les préjugés. Les préjugés correspondent à une forme d'émotion caractérisée par une charge affective.

Les stéréotypes et les préjugés sont des raccourcis cognitifs permettant de percevoir un ensemble d'individus comme faisant partie de la même catégorie (étiquettes catégorielles), ce qui revêt un caractère très puissant. (Tajfel, 1981).

La discrimination sociale est un processus lié au fait d'opérer une distinction concernant une personne ou une catégorie sociale en créant des frontières dites " discriminantes ", c'est-à-dire produisant un rejet visant à l'exclusion sociale sur base de différents critères tels que l'origine sociale ou ethnique, la religion, le genre.

Elle se définit comme étant *"le traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes en raison, notamment, de leur origine, de leur nom, de leur sexe, de leur apparence physique ou de leur appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique"*.¹³

En psychologie sociale, discriminer se traduit par la manifestation comportementale du stéréotype. Il s'agit des croyances que l'on entretient au sujet de groupes qui peuvent être aussi bien positives que négatives, mais qui ne sont pas teintées d'affects (Fiske, Cuddy, et Glick, 2007).

Les préjugés évoquent la manifestation des émotions liées aux stéréotypes, et les stéréotypes sont à l'origine des préjugés qui génèrent de la discrimination.

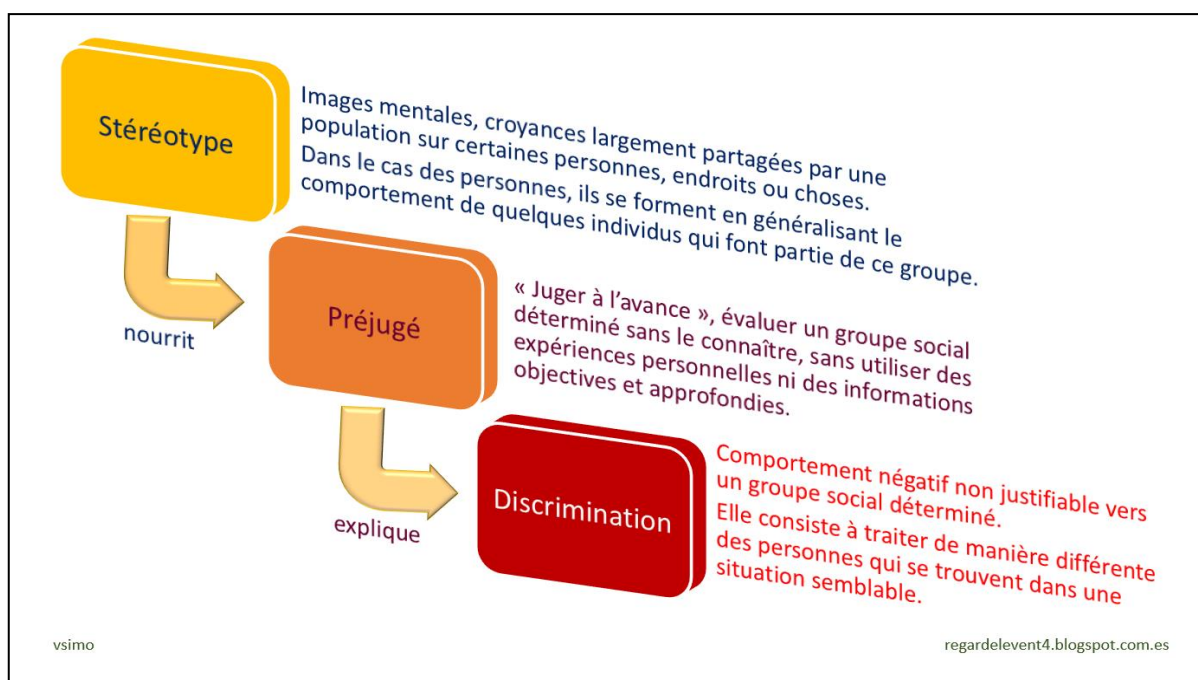
Une personne dépourvue de stéréotype peut néanmoins discriminer. Imaginons, par exemple, un sorteur de boîte nuit dont le travail lui impose de sélectionner une certaine clientèle en fonction des critères imposés par son employeur. Bien que celui-ci n'ait d'emblée aucune envie de discriminer, il est amené à adopter une attitude discriminante sous peine de perdre son emploi (Casini, 2018).¹⁴

De manière très synthétique, on peut dire que les croyances (stéréotypes) nourrissent les jugements dépourvus d'objectivité (préjugés) qui, à leur tour expliquent un comportement négatif (discrimination). Parmi les préjugés, le sexisme et, les différentes formes qu'il revêt. C'est ce que nous vous présentons maintenant.

¹³ <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>

¹⁴ Cours année 2017-2018.

Figure 2 Images mentales, jugements et comportements négatifs ¹⁵



1.3 Les préjugés envers les femmes : les catégories du sexisme

Le sexisme comprend l'ensemble des préjugés ou des discriminations basés sur le sexe ou sur le genre d'une personne. Le terme est épïcène ¹⁶ et inclut la croyance qu'un sexe ou qu'un genre serait intrinsèquement supérieur à l'autre. Pouvant déboucher sur du HS, voire le viol ou, toutes autres formes de violences sexuelles faites aux femmes, il s'agit d'une discrimination de genre sous la forme d'inégalité "hommes-femmes". Le sexisme utilise les spécificités de genre entre les sexes pour justifier des différences de positions et de droits entre les hommes et les femmes. Le sexisme renvoie presque toujours à la domination des hommes sur les femmes. ¹⁷

1.3.1 Le sexisme moderne

Certains individus pensent que la discrimination et l'inégalité entre les femmes et les hommes, ne constitue plus un problème réel. Dès lors, selon ces derniers, les

¹⁵ <http://regardelevent4.blogspot.com/2016/01/apprenons-vivre-ensemble-les.html>

¹⁶ Épicène signifie que le terme peut être utilisé pour les deux genres.

¹⁷ <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/realite-ou-fiction/sexe-genre-et-stereotypes/stereotypes-prejuges-et-discriminations-sexistes/>

inégalités ne seraient ni douloureuses, ni graves et le sexisme véritable ne serait que très peu répandu dans la société. Finalement, les femmes seraient heureuses de leur statut qualifié 'd'inférieur' et opteraient, de manière consciente, pour ce dernier.

Au cœur de cette version 'moderne' du sexisme, on retrouve un système patriarcal dans lequel les hommes exercent un contrôle structurel. Celui-ci est en réalité un système de domination des hommes sur les femmes qui permet la pérennisation des inégalités entre les hommes et les femmes (Sarlet et Dardenne, 2012 ; Swim, 1997).

Le sexisme interroge la question de la condition de la femme. Pour aller plus loin, qu'il s'agisse de préjugés (dont le sexisme fait partie) ou de discrimination, lorsque les politiques promettent d'y prêter "garde", cela semble relever plus du mythe que de la réalité. Et, à ce sujet, Charruau (2015) qualifie la loi belge contre le sexisme de définition juridique "troublante" qui génère bien plus de problèmes que ce qu'elle n'en résout.

Pourquoi ? Cette loi qui envisage le sexisme "*Comme « tout geste ou comportement » ayant pour objet "D'exprimer un mépris à l'égard d'une personne" ou de la considérer "comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle"*", suggère que l'acte sexiste implique systématiquement que celui-ci de nature hostile. Pourtant, de nouvelles formes de sexisme plus complexes difficilement perceptibles existent et, le sexisme bienveillant évoqué précédemment en est l'exemple perfide.

Ces concepts suscitent une polémique et, éradiquer les comportements qui y sont liés semble d'une complexité peu commune.

1.3.2 Le sexisme hostile et le sexisme bienveillant

Une des premières avancées sur la compréhension du sexisme a été les travaux de Fiske et Glick (2001) dans lesquels, ceux-ci distinguent le *sexisme hostile* et le *sexisme bienveillant*. Le sexisme constitue un type de préjugé contemporain dont la spécificité est axée sur le genre et se traduit comme une attitude basée sur le sexe. Il apparaît aux États-Unis, au début du second mouvement féministe vers la fin des années 1960.

Dès lors que ce concept est évoqué, une distinction s'impose. *Le sexisme hostile* découle du pouvoir structurel dont la conception traditionnelle se traduit explicitement envers les femmes ne respectant pas les normes (de genre) sociales.

Les femmes sont considérées comme des manipulatrices et des séductrices. Ce type de sexisme peut se manifester notamment au travers de comportements de HS, et traduit la volonté de punir les femmes qui ne respectent pas leur rôle traditionnel lié au genre.

Le sexisme bienveillant, implique quant à lui une vision subjectivement positive et implicite. Perpétré sournoisement, ce type de sexisme masque un paternalisme déresponsabilisant (Charruau, 2015). En attribuant aux femmes certaines qualités (chaleur, sociabilité...), celles-ci sont maintenues dans les rôles qui lui sont traditionnellement attribués. Galanterie et condescendance sont ainsi utilisées comme stratagèmes par les hommes dans le but de maintenir un état de dépendance du sexe opposé. De ce fait, le sexisme bienveillant permet la pérennisation des inégalités de genre suggérant que les femmes sont moins capables que les hommes. A ce propos, Sarlet et Dardenne (2012) soutiennent que le sexisme bienveillant est davantage lié à des attitudes de dominance que des attitudes égalitaires, pourtant, les avantages directs du sexisme bienveillant, comme l'adoration et la protection, permettent d'explicitement une plus grande acceptation de ce type de sexisme.

1.3.3 Les différentes catégories du sexisme proposées par Swim

Devant le constat qu'il n'y avait aucune échelle mesurant les croyances sexistes, Swim (1999, 2001) envisage un nouveau modèle de mesure du sexisme. Cette étude compare l'échelle du sexisme flagrant (visible et sans ambiguïté), tandis que l'échelle moderne du sexisme mesure les formes discrètes ou subtiles de sexisme (sexisme caché ou non remarqué parce qu'il est intégré à des normes culturelles et sociales). La distinction entre ces deux échelles tend à mesurer les réactions et les perceptions du harcèlement sexuel.

Sur base du relevé de tous les incidents rapportés par les victimes de sexisme, cinq catégories sont proposées à titre d'indicateurs : *Le rôle traditionnel de la femme* suppose que les hommes et les femmes aient des rôles distincts et déterminés. L'exemple caricatural serait de dire que la femme doit s'occuper des tâches domestiques tandis que l'homme travaille à l'extérieur et s'occupe de tout ce qui est administratif. S'occupant des enfants, de l'entretien de la maison et de l'éducation des enfants, son rôle est strictement limité à la sphère familiale en parfaite épouse modèle.

Les commentaires et comportements méprisants et dévalorisants, concernent l'utilisation d'étiquettes humiliantes comme, ma cocotte, ma petite, chienne. Des noms qui revêtent un caractère offensant pour les femmes. Il peut s'agir également de comportements traduits par des gestes obscènes et vulgaires.

La notion *d'objectivation sexuelle* survient, quant à elle, lorsqu'une personne est considérée ou réduite à l'expression d'un simple corps par autrui, voire un instrument sexuel, déshumanisant la personne alors que *les traits stéréotypiques* tendent à suggérer que les femmes ont des centres d'intérêt différents de ceux des hommes (La couture ou la cuisine par exemple). Enfin, *la plus grande habileté des hommes dans certains domaines* nous indique que la gente masculine a des compétences que les femmes ne possèdent pas, dans des domaines précis.

Le sexisme reste profondément ancré dans les mentalités et suppose une déconstruction des stéréotypes traditionnels qui enferment les femmes et les hommes, dans des rôles liés à leur sexe. Ce n'est qui n'est pas une chose aisée.

1.3.4 Les conséquences du sexisme

Le sexisme, présent dans toutes les cultures humaines (Swim & Hyers, 2009), conduit à des conséquences néfastes chez les personnes qui en sont victimes, notamment dans la sphère du travail et de la santé. La domination en lien avec ces concepts, légitime les inégalités sociales de genre. Ainsi, par exemple, le sexisme bienveillant amène les femmes à intérioriser qu'elles sont sociables, mais qu'elles ont de moindres compétences, impliquant une évolution professionnelle restreinte (Sarlet et Dardenne, 2012). Swim (2001) précise quant à lui que, les incidents sexistes ébranlent l'estime de soi des victimes. L'auto-isollement, l'auto-dévalorisation et l'insécurité, sont alors autant de comportements adoptés et sentiments perçus par la victime. Pouvant aller, (sans que la liste soit exhaustive), jusqu'à la dépression, le désengagement, la peur de prendre la parole où, un profond mal-être.¹⁸ Les conséquences du sexisme étant identiques à celles du HS, nous les développerons de manière plus approfondie dans le chapitre dédié au HS.

¹⁸ <https://www.annenegre.com/2017/03/28/agir-contre-le-sexisme/>

1.3.5 Les stratégies des femmes face au sexisme

En guise de réponse au sexisme, les femmes développent des stratégies afin de maintenir leur 'estime de soi', (Swim, Cohen & Hyers, 1998). Une des stratégies consiste à verbaliser à l'auteur des faits l'insatisfaction ressentie par rapport au comportement discriminant (Kaiser & Miller, 2004). Les études qui se sont intéressées à la relation entre les interactions sexistes et les processus que les victimes emploient pour confronter leur agresseur sont peu nombreuses et dénoncent la difficulté pour celles-ci, voire l'incapacité pour elles d'y arriver. (Swim & Hyers, 1999 ; Woodzicka & La France, 2001).

Une étude plus récente (Melotte & Licata 2014) propose une analyse des processus émotionnels et cognitifs qui amènent les femmes à ignorer ou, au contraire, à répondre aux propos sexistes. Les résultats de cette étude suggèrent qu'une potentielle confrontation dépend de facteurs émotionnels et cognitifs. A titre d'exemple, la peur prédit une faible confrontation alors que la colère traduit une intensité élevée de confrontation. Ces émotions sont elles-mêmes induites par des facteurs cognitifs. (Peur de blesser, de se faire passer pour un élément 'gêneur'...)

Magley (1999), suggère deux grands axes comme stratégies de défense face au HS. La minimisation (dénî) ou la confrontation que nous aborderons de manière plus complète dans le chapitre quatre.

Partant des inégalités, des stéréotypes, des préjugés dont le sexisme fait partie, nous voyons qu'il existe un lien entre le sexisme et le harcèlement sexuel. Ce type de harcèlement constitue la partie agressive et violente du sexisme et, est présent dans toutes les sphères qu'elles soient professionnelles ou privées. Véritable intrusion dans la vie des victimes, le HS est une histoire de domination et de pouvoir des hommes envers les femmes.¹⁹

¹⁹ Viviane Gonik, «Travail : du sexisme au harcèlement sexuel», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 29 janvier 2018, <https://www.reiso.org/document/2611>

1.4 Le harcèlement

Nous le verrons ici, le harcèlement peut prendre des formes différentes. Et, tout comme Charruau (2015) qualifiait *"La loi belge contre le sexisme, de définition juridique "troublante" générant bien plus de problèmes que ce qu'elle n'en résout"*, la réglementation en matière de protection des travailleurs contre le harcèlement n'est pas non plus sans complexité. Cela se confirme par les nombreux aménagements de lois (tant au niveau du droit belge qu'au niveau européen) qui ont été adoptés. La loi du 11 juin 2002 a été insérée dans la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, pour ensuite être modifiée par la loi du 10 janvier 2007 et enfin par la loi du 28 février 2014.²⁰ Désormais, il est question de « risques psychosociaux au travail » (RPS).

Cependant, deux facteurs doivent être pris en compte pour évaluer une situation de harcèlement. D'une part, la répétition où les comportements menés par le protagoniste et, qui sont susceptibles de continuer. D'autre part, le déséquilibre qui permet au harceleur d'utiliser son pouvoir (Physique, psychologique, social, etc.) pour exercer un contrôle ou, perpétrer une série d'actes portant préjudice à la personne harcelée. De nombreux types de comportements peuvent être qualifiés de harcèlement. Il est à noter que ces divers types de harcèlement peuvent se croiser ou se chevaucher, de sorte que, le harcèlement physique, ou moral peut devenir sexuel.

21

1.4.1 Le harcèlement moral

Le harcèlement moral a fait l'objet d'énormément d'études et, si nous l'évoquons brièvement, c'est pour rappeler ce côté répétitif définitoire du harcèlement sexuel. Ainsi, ce type de harcèlement est dirigé vers l'individu, tandis que le HS a un lien avec l'appartenance de la victime à un groupe. Cependant, dans ce travail, nous parlerons exclusivement du groupe d'appartenance des femmes. Le harcèlement moral s'entend comme plusieurs conduites abusives, similaires ou différentes, externes ou internes à l'entreprise ou l'institution. Celles-ci se produisent pendant un certain temps et ont pour objet, ou pour effet, de porter atteinte à la personnalité, la

²⁰ <https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-du-travail/contrat-de-travail/le-harcelement-au-travail/le-harcelement-au-travail---definition-et-loi-applicable>.

²¹ <https://www.psychologue.net/articles/quels-sont-les-differents-types-de-harcelement>.

dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un travailleur lors de l'exécution de son travail, de mettre en péril son emploi ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant, (Gava, 2018). Il se manifeste notamment par des paroles, des intimidations, des actes, des gestes ou des écrits unilatéraux. Ces conduites peuvent notamment être liées à la religion ou aux convictions, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle, au sexe, à la race ou l'origine ethnique. On parle du harcèlement moral principalement dans le milieu professionnel (Garcia, Hacourt, et Bara, 2005) et, c'est sur ce concept de harcèlement moral que la notion de HS à été développée.²²

1.4.2 Le harcèlement sexuel

Selon la loi belge, le HS au travail est régit par l'article 442 bis du Code pénal et celui-ci est défini par : *"Tout comportement non désiré à connotation sexuelle ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ce type de harcèlement peut se manifester sous différentes formes, tant physiques que verbales (regards insistants, remarques équivoques, exposition de photos pornographiques, attouchements, coups et blessures, viol...)"*.²³

Historiquement, ce terme désigne un abus de position de pouvoir, de domination afin d'obtenir une faveur sexuelle (Salmona, 2019). Il se traduit également comme étant "tout comportement verbal, non verbal ou corporel à connotation sexuelle, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant".²⁴

Comme nous le précisons plus haut, le HS est lié à une appartenance groupale et renvoie à la notion de genre. Des psychologues, qui ont étudié la question ont tenté d'identifier les différents indicateurs de ce type de harcèlement. Ainsi, afin de mesurer la présence de harcèlement sexuel, nous nous sommes basés sur le «questionnaire des expériences sexuelles» (SEQ) créé par Fitzgerald, Gelfand et Drasgow (1988, 1995). Ce questionnaire met en évidence les trois composantes du harcèlement sexuel, à savoir le harcèlement sexiste « *gender harassment* », les attentions sexuelles non désirées « *unwanted sexual attention* » et la coercition sexuelle « *sexual coercion* », qu'ils évaluent au travers de quinze items au total, soit,

²² Ibidem

²³ https://www.belgium.be/fr/emploi/sante_et_bien-etre/harcelement.

²⁴ www.universalis-edu.com

cinq par dimension. Tout comme nous l'avons fait pour l'échelle de mesure du sexisme, nous avons "contextualisé" l'échelle de mesure du HS afin qu'elle s'adapte à notre questionnaire. L'adaptation que nous avons effectuée est identique à l'échelle de mesure du sexisme et, constitue en la réinterprétation de : "Sur mon lieu de travail", par "Dans ma vie de tous les jours".

Évoquer le harcèlement sexuel ne peut s'envisager sans la perception de celui-ci. Au travers de différentes études sur le sujet, Fitzgerald (1988, 1995) a pu élaborer un modèle représentatif des échantillons observés. Elle reste un précurseur en la matière et c'est pourquoi nous avons choisi cette auteure.

L'argument central pour Fitzgerald est de prendre en compte le harcèlement sexuel comme une construction psychologique. Le but de ses recherches est de comprendre les réponses exprimées par les victimes face au harcèlement sexuel mais également les conséquences que cela peut avoir.

2.1 Les indicateurs de HS

Dans son modèle de base Fitzgerald & al. (1988) observent cinq catégories de comportements permettant l'analyse du harcèlement sexuel. *Le harcèlement de genre* (sexiste) implique des commentaires obscènes, *le comportement séducteur* (attention sexuelle non désirée) correspond davantage à des comportements déplacés à connotation sexuelle. *La contrainte sexuelle* (coercition sexuelle) relève plutôt du fait de contraindre la victime. *La corruption sexuelle* suggère que des faveurs sexuelles soient exigées en contrepartie d'une récompense.²⁵ Enfin *l'agression sexuelle* ou *l'imposition sexuelle* est effectuée sous la menace et constitue l'obligation pour la victime de se soumettre à la volonté sexuelle de son partenaire.

Partant d'une version revisitée du questionnaire sur les expériences sexuelles et de l'évolution de ses travaux, (Fitzgerald et al. 1988), Fitzgerald (1995) propose un nouveau modèle de mesure tridimensionnel qui lui semblait constituer un groupe de comportements plus précis que le précédent modèle à cinq facteurs.²⁶

Testé sur un large échantillon, la fiabilité et la généralisabilité de ce modèle théorique est confirmée. C'est sur cette base que nous avons construit notre questionnaire pour évoquer le harcèlement sexuel.

²⁵ Par exemple : promettre une promotion professionnelle en échange d'une faveur sexuelle.

²⁶ Académies nationales des sciences, de l'ingénierie et de la médecine; Politique et affaires mondiales; Comité sur les femmes dans les sciences, l'ingénierie et la médecine; Comité sur les conséquences du harcèlement sexuel dans les milieux universitaires; Benya FF, SE Widnall, Johnson PA, éditeurs. Washington (DC): Presse des académies nationales (US) ; 12 juin 2018

Ce modèle proposé par Fitzgerald aborde de manière plus significative les indicateurs de harcèlement sexuel, en ce qu'il permet d'observer plusieurs aspects liés à cette problématique. Décliné en trois dimensions connexes, mais distinctes, sur le plan conceptuel, la coercition sexuelle, l'attention sexuelle non désirée et le harcèlement de genre sont développés ci dessous.

2.1.1 La coercition sexuelle

Dans de nombreux cas de harcèlement sexuel, la victime est soumise à différentes sortes de pressions indépendantes de sa volonté. La coercition sexuelle suggère l'utilisation de stratégies, afin d'engager une personne dans un comportement sexuel, sans pour autant obtenir le consentement libre de celle-ci (Benbouriche et Parent, 2018). Cela comprend toutes formes de comportements où une pression est exercée sur la victime en vue de contraindre la volonté sexuelle de celle-ci. L'utilisation de la force, la pression verbale et la promesse de récompenses constituent les différentes tactiques utilisées par le harceleur en vue d'arriver à ses fins. Selon Fitzgerald (1995), il s'agit d'efforts subtils ou explicites du harceleur afin de subordonner des avantages professionnels contre des faveurs sexuelles.²⁷

2.1.2 L'attention sexuelle non désirée

Lorsqu'une femme souhaite mettre en valeur sa féminité, cela est-il pour autant un aveu de "disponibilité sexuelle" ? Cet indicateur de harcèlement traduit le refus de toutes attentions à connotation sexuelle (Fitzgerald, 1995).

2.1.3 Le harcèlement de genre

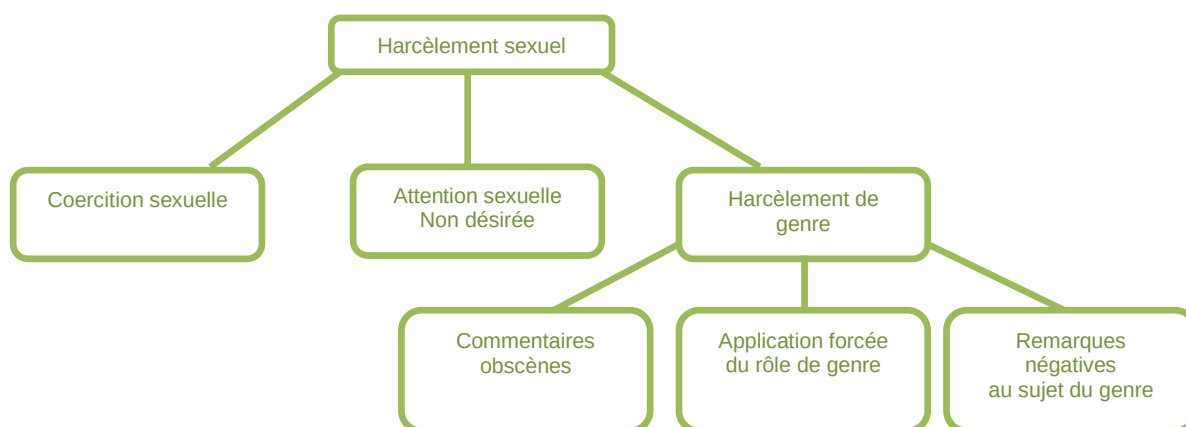
Il comporte trois axes, dont :

1. Les commentaires obscènes et misogynes (plaisanteries axées sur la sexualité, commentaires offensifs ou sur l'apparence physique),
2. L'application forcée du rôle de genre (remarques sur le fait que, par exemple, la femme doit se maquiller pour paraître plus féminine)
3. Les commentaires négatifs au sujet du genre qui sous-entendent que les hommes possèderaient une meilleure habileté dans certains domaines alors que les femmes sont incapables de réaliser certaines tâches.

²⁷ Comprendre la contrainte sexuelle.

Figure 4 Les 3 grands axes du harcèlement sexuel

Pour illustrer de manière imagée les précédents points, voici un schéma explicatif regroupant les différentes catégories du harcèlement sexuel proposé par Fitzgerald (1995).²⁸



²⁸ Anna Studzińska, Thèse, 2015 Gender differences in perception of sexual harassment.

CHAPITRE 3 QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DU HS?

Après avoir défini les différents concepts de sexisme et de harcèlement puis visualisé les indicateurs de HS de Fitzgerald (1995), nous parlerons à présent des conséquences du harcèlement sexuel.

Comme nous l'avons brièvement évoqué en amont dans ce travail, le harcèlement sexuel et les incidents sexistes (Swim, 2001) influencent l'estime de soi des victimes. La domination qui perpétue et légitime le sexisme en s'appuyant sur des stéréotypes maintenant les rôles et les attitudes "genrées", ce qui n'est pas sans conséquences. En termes de bien-être psychologique (Cortina et Berdahl, 2008), de satisfaction, d'émotions négatives, mais aussi sur le plan financier et comportemental. (psychologiques). Ces conséquences sur le bien-être sont peut-être en partie responsables du fait que, certaines victimes taisent leur situation de victime de harcèlement et, ne déposent aucune plainte contre leur agresseur (Magley, 1999).²⁹ Notons également, des conséquences en termes d'obstacles dans l'évolution de la carrière des femmes, considérés comme très préjudiciables. (Fitzgerald & al., 1988) et, (Willness et al., 2007).

Nous vous présentons les conséquences citées de manière récurrente lors de la construction de la partie théorique de ce travail. Celles-ci sont observées aussi bien dans le cas du HS, que du sexisme. Nous développons ici plus précisément.

3.1 Les conséquences sur la santé

Sans que cette liste soit exhaustive, les principales conséquences sur la santé sont l'épuisement, l'agitation, le stress, l'anxiété, les troubles de l'humeur, la dépression, les addictions, le burnout voire le suicide (Fitzgerald, Drasgow et al. 1997). La manière dont une victime fait face à une situation de harcèlement dépend de l'évaluation cognitive de la situation par la victime. Dès lors, un processus réflexif complexe, qui change à mesure que la situation évolue, est mis en place par celle-ci. Si une menace est perçue et si elle est susceptible d'affecter son bien être, les options disponibles sont passées en revue en termes de coûts et de bénéfices. Fitzgerald (1995) précise que le harcèlement sexuel est une menace pour la santé psychologique

²⁹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sexisme/>

des femmes et un facteur de stress psychologique important. La détermination par la victime de la gravité psychologique d'une situation comporte cinq niveaux que sont : la fréquence, la durée, la vulnérabilité, la menace perçue et la vulnérabilité économique. (Fitzgerald, 1995) Ainsi, dépression, stress, angoisse, épuisement sont autant d'effets constatés chez les victimes de sexisme et de harcèlement (Magley, 1999).

3.2 Les conséquences sur le plan émotionnel

Le bien être constitue un facteur important dans le choix d'une potentielle action future de la victime pour dénoncer, ou pas, des agissements de harcèlement subit. Dans notre étude, nous avons rassemblé sous une seule variable "bien être", les émotions et l'estime de soi. Ci-dessous, nous les détaillons sous deux points distincts afin de permettre une compréhension optimale.

"Une émotion renvoie à ce qu'elle signifie. Et ce qu'elle signifie, c'est la totalité des rapports de la réalité humaine au monde. Le passage à l'émotion est une modification totale de «l'être-dans-le-monde»" (Sartre, 1963).

L'émotion est un état de conscience complexe, généralement brusque et momentané, accompagné de signes physiologiques (rougissements, sudation). Gausel (2012), par exemple, souligne ce que le sentiment de honte prédit. En effet, il peut être un signe d'auto-défense ou encore une forme de repli sur soi même. Bien que Gausel n'aie pas lié son étude sur les émotions de la honte et de la culpabilité au HS, son analyse nous permet toutefois de comprendre ces deux émotions.

A ce sujet, la littérature sur le lien spécifique entre les émotions et le HS est inexistante, de sorte que nous ne pouvons étayer notre analyse de manière plus approfondie.

Liée à la conscience de soi, *la honte* nécessite un ensemble d'activités cognitives telles que l'auto-évaluation de ses actions ou de sa conduite en regard des normes sociétales. Et, à l'inverse de la culpabilité, la honte requiert de se trouver en public, exposé au regard des autres. Elle implique un état très négatif et très douloureux c'est pourquoi certains tentent alors de s'en débarrasser au plus vite. *La culpabilité* est une expérience de remord et d'auto-reproche qui survient après avoir commis un acte moralement répréhensible. Le seul fait d'imaginer avoir commis un acte de cette

nature incite à ressentir cet état d'émotion. Tout comme pour la honte, *la culpabilité* est associée à une geste correctif que l'on souhaite opérer pour réparer son échec. Corriger l'échec et éviter qu'il se produise sont donc les deux réponses possibles à la culpabilité.

L'agressivité est plus de l'ordre du tempérament alors que *la colère* est la manifestation de celle-ci. Exprimer sa colère est un symbole de survie psychique et physique. *La peur*, par contre est considérée comme une émotion négative exprimant une réponse émotionnelle face à une menace, un danger perçu. Cette émotion incite donc les individus à adapter leurs comportements face à de telles situations. L'évaluation d'une situation considérée comme menaçante fait naître chez l'individu un sentiment désagréable contre lequel il convient d'adopter une *stratégie d'évitement ou de fuite* qui lui permet de se débarrasser de cette émotion.

Le point suivant, nous permet de faire un lien avec les émotions de honte, de culpabilité et de colère avec l'estime de soi.

3.3 Les conséquences sur l'estime de soi

Parce que le harcèlement sexuel a un effet néfaste sur l'estime de soi, ce concept suppose que l'individu soit capable d'exercer une auto évaluation.

En psychologie sociale, l'estime de soi (Rosenberg, 1995) se traduit par la conception et les connaissances d'un sujet sur lui-même. Cette conception reflète l'exactitude ou la réalité (Martinot, 2001).

L'estime de soi est une donnée essentielle de la personnalité qui désigne le jugement ou l'évaluation faite d'un individu en rapport à sa propre valeur. Elle se conçoit donc au travers du regard d'un groupe social et correspond à ce que nous en observons en retour. Il s'agit d'un potentiel sentiment de popularité et d'approbation par autrui.

On pourrait comparer l'estime de soi à un "sociomètre" car le degré d'estime de soi est très étroitement corrélé aux expériences subjectives d'approbation ou de rejet par autrui. En ce sens, plus l'individu pense qu'il fait l'objet d'une évaluation favorable par les autres, plus cela améliore son estime de soi.

Tout comme les émotions, l'estime de soi, comporte des aspects comportementaux qui influencent nos capacités à l'action et alimente nos succès en retour (André, 2005). Aussi, l'aspect cognitif ne peut être négligé car l'estime de soi qui dépend du regard que le sujet s'attribue sur lui-même module celui-ci à la hausse ou à la baisse selon les circonstances.

Une bonne estime de soi facilite l'engagement dans l'action et permet une stabilité émotionnelle plus grande. Cette notion de "confiance en soi" permet d'observer qu'il est alors plus aisé de s'engager efficacement dans l'action, et de réussir ce que l'on entreprend. Une basse estime de soi implique à contrario que les sujets s'engagent avec beaucoup plus de retenue dans l'action et renoncent plus vite en cas de doute ou de difficultés, voire, ils repoussent à plus tard toutes prises de décision.

3.4 Les conséquences comportementales

Les différents facteurs qui peuvent influencer le comportement des victimes comprennent les ressources, et les contraintes personnelles et environnementales. De plus, l'évaluation cognitive comprend la perception et le processus psychologique de décision des victimes. Par exemple, les options disponibles repérées par celles-ci et, les enjeux qu'elles ont évalués. Ce concept permet de confirmer que, par exemple, certaines victimes font le choix de ne pas dévoiler qu'elles ont été victimes de harcèlement sexuel parce qu'elles pensent cela est inutile ou dangereux.

Quelques exemples comme le repli sur soi, l'auto-isolement, le désintéressement et les addictions (alcool, drogues, substances illicites..) font partie des effets observés chez les victimes lorsqu'on évoque ces conséquences liées au comportement.³⁰

3.5 Les conséquences sociales, professionnelles et financières

Le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique se définit par l'insertion sociale. Qu'en est-il à ce sujet pour la victime de harcèlement? L'isolement social constitue un élément de réponse. En effet, une

³⁰ Fédération des Centres de Planning familial des FPS.
<https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-sexuelles/harcelement-sexuel/>

personne qui se plaint d'une situation de harcèlement, peut être amenée à dépasser le seuil de tolérance d'écoute de son entourage et ainsi, se voir écartée. Au plus la victime évaluera l'intensité de ses émotions importantes, au plus son besoin d'en parler se fera sentir, ce qui peut occasionner le refus de la part de son entourage d'entendre ses doléances.³¹

Le harcèlement sexuel est entre autre identifié comme l'un des obstacles des plus nuisibles à la réussite professionnelle des femmes, ainsi qu'à la satisfaction de vie de celles-ci (Fitzgerald et al.,1988). Enfin, les conséquences sur la santé impactent directement la situation financière de la victime. Soumise au stress, au manque de sommeil, à la dépression, la personne peut être empêchée de travailler. Pire, cet état peut se traduire par la perte de son emploi et ainsi occasionner une perte de revenus. La victime écartée de son travail pour raisons médicales devra entre autre assurer un débours supplémentaire pour se soigner.³²

3.6 Les conséquences organisationnelles

Démotivation, absentéisme, mauvaise ambiance et qualité de travail. L'incidence du harcèlement sexuel peut aussi être lourde pour l'organisation. La dégradation du climat social de l'entreprise et la perte de productivité des agents, l'absentéisme. Un service minimum assuré par la victime peut grandement perturber le fonctionnement de celle-ci. A ce sujet, Fitzgerald (1995) précise, que son étude sur le harcèlement sexuel constitue une réponse à un problème social urgent.^{33 34}

³¹ <https://harcèlement.umontreal.ca/le-harcèlement/consequences-du-harcèlement/>

³² <https://www.harcèlement.eu/>

³³ <http://www.inrs.fr/risques/harcelements-violences-interne.html>

³⁴ Mémoire Audrey Cabellan (2005), Harcèlement moral au travail, réactions face à l'organisation et estime de soi.

CHAPITRE 4 QUEL EST LE PROCESSUS D'IDENTIFICATION DU HS ?

Ce chapitre nous permet d'aborder le processus d'identification du harcèlement sexuel. Faire face au harcèlement n'est pas chose aisée. A la condition que celui-ci soit identifié par la victime, différentes stratégies sont mises en œuvre par celle-ci. Une de ces stratégies de résolution du problème la plus courante semble être l'évitement.

Pour illustrer le processus d'identification, nous nous sommes intéressés aux deux grands axes que propose Magley (1999). Son étude montre avec brio que certaines victimes vont faire le choix de se taire quand d'autres vont décider de déposer plainte.

Magley (1999) précise encore que du point de vue de l'organisation, l'auto-étiquetage par les victimes et la dénonciation de faits de harcèlement implique qu'elles soient fréquemment considérées comme dénonciatrices (Fitzgerald et al., 1995). Il n'est pas rare que l'institution réagisse défensivement à de tels rapports, ou encore de manières inadaptées. Par exemple, en ne prenant pas les plaintes au sérieux. La plainte est alors attribuée à une hypersensibilité de la victime. Des représailles peuvent, entre autre être organisées contre la plaignante. Cela a pour conséquence de réduire la probabilité que les victimes puissent qualifier leur expérience de harcèlement. Aussi, l'excès de sens donné au mot 'victime' peut encore engendrer de la réticence à qualifier des expériences de HS.

Aussi, les victimes étant considérées comme 'perdantes' et responsables de ce qui leur arrive (Fitzgerald et al., 1995), s'exposent implicitement à une dévaluation, par rapport à soi et à leur entourage. La connotation péjorative attribuée à la qualification du statut de victime incite d'ailleurs, de nombreuses personnes à utiliser un autre terme comme celui de ' survivante', ou en tous cas, un qualificatif plus neutre pour désigner le mot victime, qui se veut synonyme d'échec, voire d'irresponsabilité.

4.1 L'identification du harcèlement sexuel

Maintenant que nous avons défini de manière progressive les facteurs pouvant engendrer des comportements de harcèlement (processus de perception), nous allons

analyser comment les victimes identifient celui-ci (processus d'identification). Pour évoquer ce point précis, nous parlerons de l'étiquetage ou, labelling.

Passer des indicateurs (perception) aux mots (verbaliser) n'est pas simple. Et, qualifier les expériences de harcèlement sexuel s'avère être un processus très complexe pour les victimes. La menace potentielle de la perte de son emploi, le stress, la répercussion sur l'identité publique de la victime sont autant d'incitants menant la victime à ne pas se déclarer en tant que telle.

Pourquoi, certaines personnes font-elles le choix de minimiser les faits de harcèlement sexuel alors que d'autres vont confronter leur agresseur via le dépôt d'une plainte. La signification de la volonté de se taire peut, s'interpréter comme une forme de déni. Il est en effet très difficile pour les victimes de harcèlement, même si elles identifient les indicateurs de harcèlement sexuel, de le déclarer.

Nous voyons dès lors les deux grands axes proposés par Magley et al. (1999) : soit la minimisation (déni), soit la confrontation. Ces deux axes constituent une stratégie de défense pour la victime, ce qui implique que ce soit un obstacle au dépôt de la plainte. Ainsi, la minimisation a pour conséquences de réduire, voire de récuser les comportements de HS, qui, passés sous silence, exhortent la victime à ne pas s'identifier en tant que telle. Selon Magley et al. (1999), il existe un écart entre l'expérience des comportements de HS et le fait qualifier ceux-ci en tant que tels. La question centrale qui anime Magley et al. (1999) est de comprendre pourquoi les femmes qui subissent une telle expérience n'indiquent pas qu'elles ont été victimes ? En examinant les effets de l'auto-étiquetage, il apparaît que de nombreuses victimes ayant subi des expériences de comportements offensants, non désirés voire insultants, n'étiquettent pas ces comportements comme étant du HS.³⁵

Magley distingue deux catégories de victimes : Celle qui traite les facteurs personnels et individuels et celle qui examine les facteurs de stimulation ou de situation. En ce qui concerne les facteurs de stimulation, la gravité constitue le facteur auto-étiqueté le plus courant du HS avec le statut de l'agresseur, la race et l'orientation sexuelle. L'attrait personnel quant à lui constitue un facteur personnel où la nécessité d'une approbation sociale, l'inexpérience sexuelle, sont autant de variables pouvant prédire des réactions excessives, de la part des femmes, où, une

³⁵ Self-Labeling : Auto-étiquetage à un groupe de référence

mauvaise interprétation d'une situation vécue qu'elles qualifient de harcèlement sexuel.

Certaines recherches ont démontré que les taux d'étiquetage augmentent en fonction de l'âge et de la perception du HS comme étant un problème grave de société. Ce résultat n'ayant pu être reproduit, cette probabilité doit être questionnée.

L'étude démontre qu'il reste très compliqué pour les victimes de HS de s'auto-étiqueter. Pourtant, le processus d'étiquetage est nécessaire pour donner un sens aux expériences de harcèlement. Selon Magley et al. (1999), seules 20 à 30 % des femmes étiquettent leurs expériences comme du HS, ce qui suggère que ce processus d'étiquetage est éloigné de l'expérience psychologique vécue par les victimes.

La perception du HS varie donc d'une personne à l'autre, ce qui peut expliquer pourquoi certaines ne qualifions jamais leur expérience de harcèlement. Et, chaque femme possède sa propre conception sur le sujet.

4.2 Les effets de l'étiquetage

Le HS, ne peut être reconnu en tant que tel s'il n'est pas étiqueté par la victime qui en fait l'expérience. S'auto-étiqueter s'avère être un processus complexe qui nécessite une évaluation des coûts et des bénéfices et, qui, de ce fait permet à la victime de se reconnaître en tant que telle. D'un point de vue organisationnel, les victimes qui font part d'une situation de harcèlement, sont considérées non pas comme victimes, mais comme des éléments perturbateurs (Magley et al., 1999). Les plaintes ne sont alors pas prises au sérieux et sont attribuées à une 'hyper-sensibilité'. Très fréquemment les organisations réagissent à ce genre de situation de manière totalement inadaptée interprétant le comportement de la victime comme des pleurnicheries, ce qui, dans ce cas, réduit considérablement la probabilité que les femmes puissent qualifier, et dénoncer le harcèlement dont elles sont victimes. Celles qui se plaignent sont humiliées, et, la peur des représailles (stigmatisation, perte d'emploi, isolement social), maintient celles-ci dans le choix de se taire. (Fitzgerald, 1995 ; Magley, 1999).

A ceux qui pensent que les discussions autour de la problématique du HS, ne sont rien d'autre qu'une manifestation exagérée de la part des femmes, Magley (1999) oppose que, cela peut révéler d'importants préjugés idéologiques, qui leurs sont propres, dans la mesure où ils ignorent les données empiriques relatives au harcèlement des femmes.

Après avoir passé en revue les concepts, les indicateurs, l'identification du HS et les conséquences qui y sont liées à plusieurs niveaux, le moment est venu de parler de la plainte. Pour comprendre tout le processus décisionnel des femmes soumises à ces situations, il nous semblait propice d'explicitier chaque étape par laquelle la victime de harcèlement sexuel était forcée d'évoluer. Ceci nous conduit à préciser la plainte de manière didactique dans un premier temps pour aborder ensuite la signification que cet acte revêt pour les victimes.

5.1 Origine et étymologie de la plainte

L'étymologie du mot 'plaindre' vient d'une racine indo-européenne qui signifie frapper. On distingue trois origines à ce terme :

1. Coup, objet pour frapper, renverser, frapper de stupeur, paralysie.
2. Faire vaciller, écarter du droit chemin, errant.
3. Se frapper en signe de deuil, se lamenter;

C'est l'idée de choc qui ressort derrière ces interprétations (Reniers, Pinel, et Guillén, 2011)..

La plainte est un mot du langage courant qui est utilisé dans de nombreuses disciplines, sans pour autant qu'il s'agisse d'un concept identifié. Que ce soit en psychologie sociale ou en sociologie, il n'existe pas d'entrée 'plainte' dans les dictionnaires.³⁶

5.2 Définition

La plainte revêt plusieurs interprétations et son sens premier est celui de l'expression vocale de la douleur (paroles, cris ou gémissements). Le second sens qui lui est prêté est celui du mécontentement que l'on éprouve. Enfin, le dernier sens est affecté à la procédure pénale et constitue l'acte par lequel la partie lésée par une infraction (la

³⁶ https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00326128/file/THESE_Olivia_FOLI.pdf

victime ou son représentant) porte celle-ci à la connaissance de l'autorité compétente, directement, ou par l'intermédiaire d'une autre autorité (police ou gendarmerie). C'est ici le caractère dénonciateur et accusateur qui est pris en compte. On peut dès lors conclure que cette définition peut s'exprimer comme le comportement que l'on adopte face à une attitude défavorable envers une personne, une situation ou un objet. Il s'agit d'une forme de résultat comportemental d'un décalage perçu entre les attentes et le résultat obtenu (Bearden et Teel, 1983).³⁷

5.3 Signification du dépôt de la plainte

Au niveau juridique, déposer une plainte signifie "dénoncer un acte dont on a été victime, que l'on connaisse ou non l'identité de l'agresseur", ou encore dénoncer une infraction (dont on est victime) auprès des autorités judiciaires pour obtenir réparation. Le dépôt de la plainte est considéré comme une prise de parole risquée (Lantin Mallet, 2015). Son processus s'envisage au travers de plusieurs opérations nécessaires à la constitution d'un tel acte. Porteuse de risques voire de nombreuses difficultés, déposer plainte n'est pas chose anodine.

Lorsque le plaignant décide d'émettre sa plainte, le corollaire heureux serait que celle-ci soit prise en considération ou, dans le meilleur des cas, résolue. Différents récits de plaignants démontrent que le dépôt d'une plainte, bien qu'elle soit une pratique régulière n'a pas toujours un dénouement aussi direct et efficace. Le dépôt d'une plainte n'engage pas toujours un retour. Trop souvent même, celui-ci peut être lointain de ce qui fonde l'inconfort dans lequel est placé le plaignant.

Dès lors, l'incertitude et l'attente ne font que conforter leur idée selon laquelle leur situation est difficilement supportable. Deux dimensions sont essentielles à retenir dans tous les cas. L'expression de la plainte se rattache soit au mécontentement, la revendication ou l'insatisfaction, soit elle est en lien avec la douleur et la souffrance.

Le dépôt de la plainte peut pour certaines victimes prendre une toute autre forme. C'est le cas par exemple de celles qui font le choix de se tourner vers les collectifs de défense des droits des femmes, les sites de libération de la parole des femmes "#Balance ton porc" ou "# MeToo" en guise de solution. Et, même si cette démarche ne constitue pas une plainte "en bonne et due forme", il n'en reste pas moins que cela

³⁷ Ibid.

constitue une forme de dénonciation. L'avantage de ce type de démarche réside dans le fait que l'anonymat soit préservé et qu'elle occasionne des coûts moindres qu'une plainte formelle.

Le dépôt de la plainte, selon le sens commun, reste le moyen le plus efficace pour dénoncer toutes formes de violences faites aux femmes.

5.4 La plainte selon Kowalski

Il existe des stratégies d'évaluations d'adaptations mises en place par les femmes subissant du harcèlement sexuel qui consistent à évaluer si la direction qu'elles envisagent est opportune ou pas. Selon Kowalski (1996), il est surprenant que très peu de recherches aient été consacrées à l'étude des plaintes puisque probablement tout le monde (au moins une fois occasionnellement) est amené dans sa vie à se plaindre.

Kowalski définit la plainte comme une expression d'insatisfaction permettant d'exprimer des émotions, d'atteindre des objectifs intrapsychiques, des objectifs interpersonnels, ou même les deux. Le modèle théorique proposé par Kowalski permet d'observer la potentielle relation entre l'utilité du dépôt de la plainte (bénéfices) et les investissements personnels ou financiers que cela risque d'engendrer (coûts).

Avant d'aller plus loin une distinction s'impose entre plainte et critique (Alicke et al., 1992). Pour différencier l'une et l'autre, l'analyse doit s'envisager selon que le locuteur éprouve un sentiment d'insatisfaction interne auquel cas il s'agit d'une plainte ou, s'il s'agit simplement de l'évaluation d'une personne ce qui constitue dans ce cas précis une critique. L'expression d'une déclaration donnée, selon qu'elle sert un objectif personnel, correspond donc à une plainte.

Kowalski pointe son analyse sur les conséquences intra personnelles et interpersonnelles du dépôt de la plainte. La visée de cette recherche tend à prédire que chaque individu réagit de manière différente lorsque celui-ci est confronté à une problématique pouvant éventuellement déboucher sur une plainte. Cela implique que les victimes réagissent de multiples façons, pour de multiples raisons. En particulier, le choix de ne pas porter plainte semble être potentiellement lié à la peur des

représailles. Dans ce cas précis, cela laisse entendre au harceleur que son comportement en tant que tel était le bienvenu.

Les coûts et les bénéfices liés à au dépôt de la plainte sont évalués selon qu'ils sont plus ou moins importants. Ceux-ci impactent largement sur la décision de verbaliser son insatisfaction au travers du dépôt d'une plainte ou non.

Pour comprendre comment une victime verbalise son insatisfaction, un processus d'évaluation (autofocus) est mis en place (Kowalski, 1996). Les événements ou comportements subis sont ainsi comparés aux normes de la victime. Si l'état réel d'une situation de harcèlement laisse apparaître une divergence importante entre les comportements réels et les normes acceptables par la victime, un mécontentement affecte l'individu.³⁸

Lorsque les gens se plaignent, le but premier est de maximiser les avantages en réduisant les coûts associés à la plainte que cela peut impacter. L'analyse des 'coûts-bénéfices' permet d'envisager qu'au plus les bénéfices se révèlent sérieux et au moins les coûts sont importants et, au plus l'utilité de la plainte est entrevue. Les bénéfices à retirer doivent donc être supérieurs aux coûts pour passer à l'acte du dépôt de la plainte. Un des coûts principaux concerne les conséquences sociales négatives lorsque l'on se plaint. Considérées comme pleurnichardes, le risque de se voir exclure de certains groupes sociaux peut-être considéré comme un frein réel pour les personnes qui se plaignent trop. Néanmoins, dans la mesure où celles-ci ne perçoivent que peu de risques sociaux lorsqu'elles expriment leur insatisfaction, ces personnes pourraient continuer à se plaindre. A contrario, la personne qui perçoit que le fait de se plaindre pourrait réellement compromettre ses relations interpersonnelles sera encline à moins le faire. (Kaiser et Miller, 2001).

Il apparaît alors que c'est la prise de conscience personnelle au sujet d'un conflit qui conduit un individu à avoir un comportement de plainte dans le but de réduire celui-ci. Et ce, tant que l'utilité de la plainte perçue est élevée. Par contre, plus l'utilité de la plainte est perçue comme faible et plus l'expression d'insatisfaction est réduite. (Pyszczyński, Greenberg, Hamilton et Nix, 1991).

Kowalski (1996) parle d'un écart entre l'état ressenti par la victime et l'état dans lequel il souhaite se retrouver. Cet écart correspond au seuil d'insatisfaction. Déposer

³⁸ Lorsque par exemple les événements sont perçus comme n'étant pas à la hauteur des normes de l'individu.

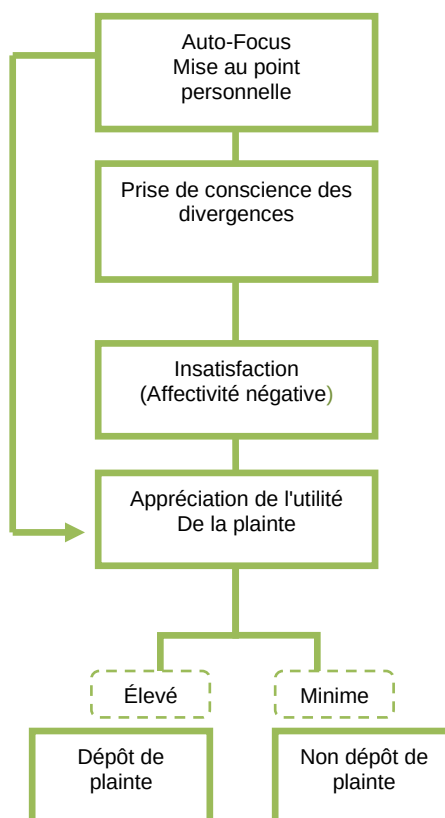
plainte correspond dès lors à une tentative de la part de la victime de réduire l'écart entre une situation perçue et une situation souhaitée. Au plus le seuil d'insatisfaction est faible, au plus la victime aura tendance à déposer plainte. A contrario, un seuil d'insatisfaction élevé suggère que la victime ne déposera plainte que si elle juge l'utilité de cette démarche élevée en termes de bénéfices. L'évaluation de l'insatisfaction et des coûts sont donc des facteurs importants dans le modèle de Kowalski.^{39 40} Le modèle théorique de Kowalski (1996) ne comporte cependant que peu d'éléments empiriques, dans leur étude, Kaiser et Miller (2001), n'en démontrent qu'une partie.

Figure 5 Évaluation du dépôt de la plainte

Un schéma proposé à la page suivante, permet de synthétiser le modèle de la plainte selon Kowalski (1996). On comprend alors qu'il s'agit d'un processus cognitif et réflexif. Partant d'une mise au point personnelle, sur une situation donnée, la victime prend conscience de l'écart entre la façon dont elle est traitée réellement, et la façon dont elle estime qu'elle aurait dû être traitée. Ceci génère de l'insatisfaction, qui, au plus elle est élevée, au plus la victime aura tendance à vouloir déposer plainte. Si par contre l'insatisfaction est faible, c'est l'évaluation des coûts et des bénéfices qui permettra d'apprécier l'utilité d'un éventuel dépôt de la plainte.

³⁹ Ce qui signifie que le seuil tolérance à l'insatisfaction est élevé

⁴⁰ Ce qui signifie que le seuil tolérance à l'insatisfaction est faible



5.5 La fonction de se plaindre

Certains supposent que le but des plaintes formulées ont un rôle de modification d'une situation aversive. Cependant, cela peut aussi signifier la volonté pour le plaignant de changer son état interne, ce qui constitue un bénéfice (Kowalski, 1996). Comme toute expression langagière, une parole de plainte a un sens contingent, construit en situation.

En conclusion, se plaindre permet d'atteindre des objectifs interpersonnels ou intra personnels désirés qui varient selon le genre. Il s'agit d'une forme de communication interpersonnelle puissante. Ainsi, une évaluation des coûts liés à la plainte jugés minimes et un degré d'insatisfaction élevé influenceront la victime à déposer plainte.

Nous observons sur le site des actualités du droit belge, que la page relative au HS a été visionnée 9018 fois, dont 875 fois au mois de mars 2019. Ce chiffre est

interpellant et inquiétant car, il révèle que de nombreuses personnes ont au moins le sentiment d'être victimes de harcèlement.⁴¹

5.6 Évaluation des coûts et des bénéfices dans l'action de déposer plainte

Selon Kowalski (1996)

Un des coûts principaux concerne les conséquences sociales négatives et le regard des autres sur la victime. Souvent qualifiée de 'pleurnicharde' lorsqu'elle dépose plainte, pour la personne concernée par de tels agissements, il est compliqué d'assumer le fait d'être montrée du doigt et de se voir stigmatisée ou, exclue de son groupe social. La peur de revivre l'événement peut également constituer un frein majeur pour la victime dans le dépôt de la plainte. Les individus ne se plaignent pas toujours parce qu'ils sont insatisfaits, ils peuvent parfaitement au travers de la plainte tenter d'obtenir un résultat souhaité sous la forme d'un avantage. Attirer la sympathie par exemple.

Selon Kaiser et Miller (2004)

L'étude proposée par Kaiser et Miller (2004) propose un modèle d'adaptation pour faire face au sexisme notamment l'évaluation des attentes des "coûts et avantages" liés à la confrontation ainsi que de l'anxiété liée au sexisme. La menace d'une potentielle mauvaise réputation (Croizet et Leyens, 2003)⁴² peut, selon Kaiser et Miller (2004) constituer un des principaux freins au dépôt de la plainte, pour une victime de HS. La peur de passer pour une "personne plaintive" peut aussi constituer un motif d'empêchement. Il ressort néanmoins qu'une vision optimiste de la vie, tendrait à évaluer de manière moins importante, les conséquences de la discrimination et du harcèlement.

⁴¹<https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-penal/droit-penal-abreges-juridiques/le-harcelement/le-harcelement>

⁴² Mauvaises réputations, Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale, p. 53.

5.6.1 Le coût interpersonnel lié à la confrontation

Le coût interpersonnel constitue l'obstacle le plus fréquemment signalé selon Kaiser et Miller (2004). Souvent la victime est perçue comme un "fauteur de trouble". Dès lors pour éviter de devoir dénoncer les agissements dont elles sont victimes, celles-ci préfèrent invoquer un nombre de raisons interpersonnelles, "Le fait de ne pas être crue, de ne pas vouloir nuire au harceleur ou, d'anticiper d'éventuelles représailles". (Fitzgerald et al., 1995).

De plus, 40% des femmes ayant affirmé avoir subi des comportements de harcèlement sexuel de la part de leur employeur ont déclaré avoir subi des représailles de la part de leur organisation. Souvent tenues pour responsables de leur situation, leurs récits sont considérés comme non crédibles (Fitzgerald et al., 1995).

Enfin, des travaux expérimentaux démontrent que les femmes se déclarant être l'objet de propos sexistes sont perçues comme hypersensibles (Czopp et Monteith, 2003).

5.6.2 Anxiété liée à la confrontation

S'attaquer efficacement à la discrimination au travers de la confrontation dépend de la confiance que les femmes ont en leur capacité d'affronter une situation. Si elles estiment leur aptitude à gérer la situation insuffisante, elles s'abstiendront de se jeter dans la bataille. Ainsi, le manque de confiance en leurs dispositions à négocier victorieusement des situations entachées de préjugés, constitue un facteur de renoncement (Cohen et Swim, 1995; Pinel, 1999). De même, les individus craignant le rejet lorsqu'ils sont la cible de préjugés se retirent davantage d'un environnement stressant et potentiellement préjudiciable. L'évaluation des capacités à face à une situation donnée est un facteur qui influence la décision de confrontation. Dès lors, une appréciation jugée insuffisante implique l'incapacité pour la victime de discrimination de faire face ses auteurs.

5.6.3 Ressources

L'optimisme peut s'interpréter comme un sentiment de confiance dans l'issue d'une situation ou une capacité de l'esprit à prendre les choses du bon côté.

Les évaluations cognitives sont influencées par la possession de ressources personnelles qui sont elles même déterminées par différents facteurs : structurels (statut, etc.), situationnels (revenu et soutien social, par exemple) et de personnalité (optimisme et contrôle perçu, par exemple).

Dans la présente étude, un focus est réalisé sur le rôle de l'optimisme qui compte parmi les prédicateurs les plus puissants des évaluations cognitives (Chang, 1998; Kaiser, Major et McCoy, 2004; Major, Richards, Cooper, Cozzarelli et Zubek, 1998), ce qui permet d'en faire un atout majeur de lutte contre la discrimination. La perception des événements potentiellement stressants, comme la confrontation au sexisme, semble alors bien moins menaçant que pour une femme dépourvue d'optimisme.

Ainsi, l'étude de Kaiser et Miller (2004) qui révèle que de nombreuses femmes ont eu à subir une variété importante d'événements sexistes (préjugés sexistes traditionnels, des stéréotypes, des commentaires méprisants et dégradants, une plus grande habileté des hommes dans certains domaines et des commentaires sexuels non désirés), ont des comportements qui varient de manière considérable.

L'hypothèse selon laquelle l'optimisme d'un individu serait un facteur important permettant l'évaluation des coûts et des bénéfices dans la lutte contre la discrimination implique qu'il soit plus aisé d'affronter l'auteur de ce type de comportements. De même, en jugeant le sexisme plus bénin, les femmes considèrent ce processus comme moins coûteux et plus avantageux.

Si certaines femmes restent silencieuses lorsqu'elles se heurtent à des propos sexistes, des préjugés ou de la discrimination, certains pourraient penser qu'elles sont satisfaites de la façon dont elles sont traitées. Dans cette optique, peu de changements peuvent être espérés.

L'optimisme comme ressource pour faire face à des comportements sexistes permet de confronter les auteurs de situations potentiellement stressantes.

Nous comprenons maintenant, un peu mieux certaines des stratégies mises en place par les femmes pour faire face au harcèlement et ou se confronter à son auteur. Dans ce cadre, les ressources personnelles constituent un facteur important dans le processus de décision (pour la victime) de s'opposer au protagoniste. Aussi, le silence face aux préjugés ne constitue pas nécessairement une forme de satisfaction ou de

statu quo, mais la manière dont l'évaluation des coûts et des bénéfices influencent le choix des victimes.

5.7 Conclusion

Nous voici arrivés au terme de la partie théorique. Nous disposons dès lors des différentes définitions et théories qui vont nous permettre d'entamer la partie empirique. Toutefois, un bref rappel permettra une entrée en matière davantage significative. Les inégalités de genre relèvent de croyances et d'attitudes envers les femmes en raison du rôle traditionnel qu'elles sont censées occuper aux yeux de la société.

Pour rappel le stéréotype est une forme de raccourci cognitif permettant de percevoir un ensemble d'individus comme faisant partie d'un même groupe. Celui-ci peut être positif ou négatif contrairement aux préjugés qui découlent d'un sentiment exclusivement négatif. Il consiste en l'adoption d'une attitude toute aussi négative envers un groupe ou les membres de ce groupe. Le préjugé repose sur des arguments rigides et erronés. Les préjugés engendrent de la discrimination qui se traduit par un comportement négatif à l'égard des membres de l'exo groupé au sujet desquels certains préjugés sont entretenus.

Le sexisme est un préjugé à l'égard des femmes qui est basée sur le sexe et qui débouche sur de la discrimination. Enfin, le concept de harcèlement découle du sexisme et engendre du harcèlement sexuel. Le harcèlement constitue un enchaînement d'agissements hostiles à connotation sexuelle, dont la répétition et l'intensité affaiblissent psychologiquement la victime.

Nous avons donc clairement déterminé le schéma sinueux par lequel peut s'amorcer une situation de harcèlement sexuel. Il s'agit des facteurs d'inégalités.

Viennent ensuite les indicateurs de harcèlement sexuel que Fitzgerald nous explicite selon 3 catégories dans notre étude : La coercition sexuelle, l'attention sexuelle non désirée et le harcèlement de genre. Swim (2001), nous éclaire sur sa vision du harcèlement et du sexisme en tenant compte de 5 catégories. Le rôle traditionnel de la femme, les commentaires et comportements méprisants et dévalorisants, les traits stéréotypiques et enfin la plus grande habileté de l'homme dans certains domaines.

Nous faisons un lien avec l'estime de soi, qui constitue une sorte de "système immunitaire psychique" pouvant être considéré comme le moteur d'une potentielle action envisagée. Enfin, nous avons abordé le bien-être qui représente l'état motivationnel pouvant se révéler comme "vecteur" dans le cas d'une décision à prendre.

Enfin, l'identification au groupe des femmes permet d'affirmer une identité sociale ce qui, en l'occurrence, peut se révéler un élément déclencheur d'entreprendre une action.

L'appartenance à un groupe peut en effet 'booster' l'estime de soi et devenir un élément de poids dans le cas d'une prise de décision. Rappelons encore que le harcèlement sexuel est dirigé vers un groupe et non vers l'individu contrairement au harcèlement moral où l'individu est spécifiquement ciblé.

Nous pouvons maintenant entrer dans le vif du sujet en abordant la partie empirique de notre travail.

Partie Empirique

Afin de contextualiser et d'expliquer le choix de notre question de recherche, il y a lieu d'évoquer pourquoi nous avons fait ce choix et dans quel contexte. Au travers des différentes lectures que nous avons effectuées afin de nourrir notre cadre théorique, nous avons constaté que la question autour de la plainte n'était pas suffisamment abordée. Pourtant, le harcèlement est quant à lui évoqué de manière plus générale. Nous nous sommes alors interrogés sur la signification que pouvait revêtir le dépôt de plainte. Nous avons tenté d'observer les éventuels liens ou différences entre les victimes de harcèlement s'identifiant en tant que telles ou non et celles qui ont fait le choix de déposer plainte ou pas. Nous allons tenter de vous livrer le fruit de notre analyse.

"Quels sont les processus qui empêchent les victimes de harcèlement sexuel de déposer plainte ?"

CHAPITRE 1 PRECISION DE LA PROBLEMATIQUE

En 2014, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) présente les résultats de la plus grande enquête mondiale sur la violence à l'égard des femmes. L'étendue des abus dont les femmes sont victimes chez elles, au travail, en public et en ligne est considérable. L'enquête qui a interrogé des femmes sur leur vécu, notamment, en matière de HS révèle que, 55 % d'entre elles ont été victimes d'une forme quelconque de HS.⁴³

Nous avons également fait le choix de nous intéresser de manière spécifique aux femmes victimes de HS dans notre étude. Ce mémoire s'inscrit dès lors dans une lignée de recherches permettant une compréhension des processus qui empêchent les victimes de harcèlement sexuel de déposer plainte.⁴⁴

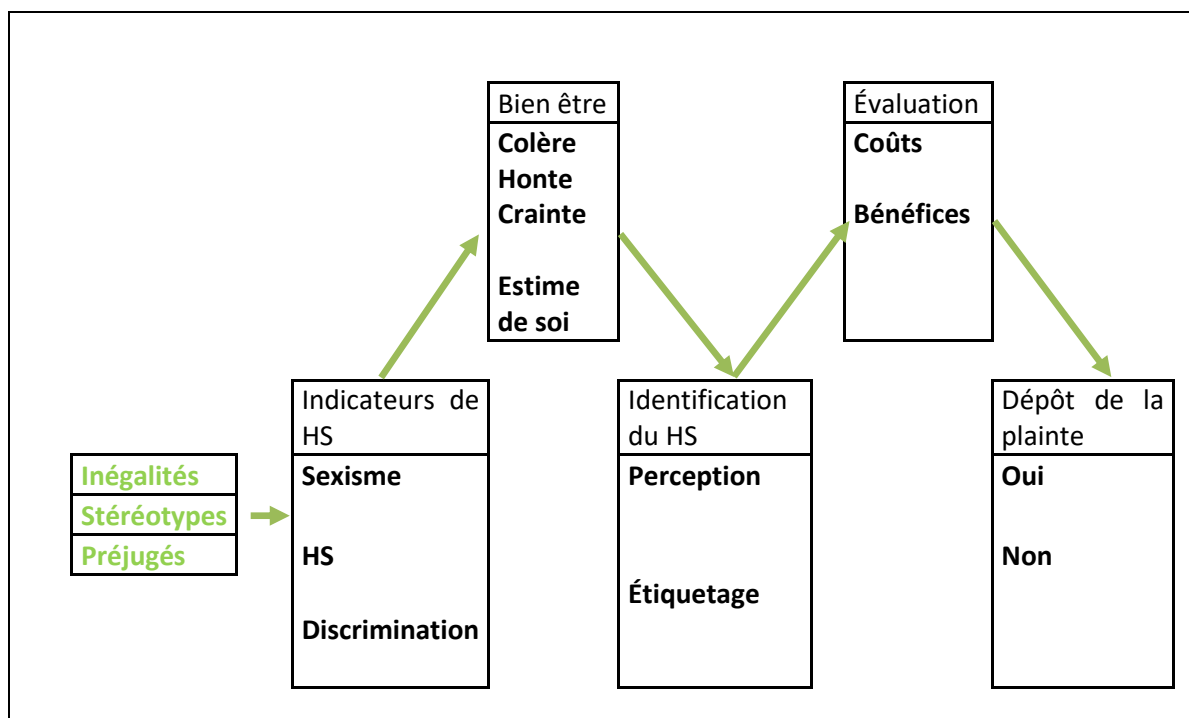
Comment se fait-il que des femmes s'identifiant comme victimes de harcèlement sexuel ne soient pas systématiquement tentées de déposer plainte. Comme nous l'avons vu avec Magley et al. (1999), le processus d'identification n'est pas aussi systématique qu'il y paraît. C'est l'analyse des coûts et de bénéfices qui influence ce processus cognitif dans le choix de déposer plainte ou non. (Fitzgerald, 1995; Kowalski, 1996).

⁴³ <https://fra.europa.eu/fr/press-release/2014/la-violence-legard-des-femmes-un-phenomene-omnipresent>.

⁴⁴ Dans cette partie pratique, le terme « sexuel » doit être considéré dans son sens large. Ainsi, lorsque nous parlerons de harcèlement sexuel, celui-ci comprend en plus des comportements de type purement sexuel, les comportements découlant de l'attitude sexiste.

Figure 6 **Modèle des indicateurs, de l'identification du HS et du dépôt de la plainte**

Le schéma ci-dessous nous permet d'identifier le point de départ du harcèlement sexuel, ses indicateurs mais aussi les facteurs impactant sur son identification jusqu'au dépôt de la plainte, selon l'évaluation des coûts et des bénéfices.



1.1 Formulation et présentation des hypothèses

Partant de la littérature que nous venons de vous présenter, nous avons retenu cinq thèmes subdivisés en différentes hypothèses afin d'étayer au mieux notre analyse.

Thème 1	Harcèlement, sexisme, discrimination et identification comme victime de harcèlement
---------	---

Hypothèse 1a Dans notre échantillon, il existe un lien entre les concepts de harcèlement, de sexisme et de discrimination.

Sur base des travaux de Magley (1999), Swim (1997), Fitzgerald (1995), et Bourguignon (2006, 2011), nous nous attendons à ce que les trois concepts soient fortement liés positivement les uns aux autres : liens positifs entre harcèlement, sexisme et discrimination personnelle à l'égard des femmes.

Hypothèse 1b Il existe une différence de moyennes entre l'identification ou non comme victime de harcèlement et la perception des concepts de harcèlement, sexisme et discrimination.

Magley (1999) précise que le fait de s'identifier comme victime de harcèlement sexuel est moins systématique qu'il y paraît, bien que les femmes puissent percevoir des signes "avant-coureurs" d'une situation de harcèlement. Ainsi, les personnes qui s'identifient comme étant harcelées perçoivent davantage le harcèlement, le sexisme et la discrimination que celles qui ne s'identifient pas en tant que telles.

Thème 2	Harcèlement et bien-être (Estime de soi et émotions)
---------	---

Hypothèse 2a Il y a une relation négative entre d'une part les indicateurs d'harcèlement, sexisme et discrimination et, d'autres parts les différents indicateurs de bien être (colère (inversé), honte (inversé), crainte et estime de soi).

Les recherches de (Bourguignon et al. 2006), (Fitzgerald, 1995) et (Swim, 1997), nous permettent d'envisager qu'il existe un lien négatif entre les trois concepts précités et les différents indicateurs de bien-être.

Hypothèse 2b Il existe une différence de perception des émotions entre le groupe des femmes qui s'identifient comme victimes et le groupe de celles qui ne s'identifient pas en tant que telles.

Les travaux de Rosenberg (1995), Matheson et Anisman (2009), Cotte et al. (2005), Izard (1997) nous montrent que les émotions ont été impactées lors d'évènements négatifs. En plus, nous nous attendons à ce que les personnes qui se déclarent harcelées montrent des niveaux plus élevés de colère, de honte que les personnes qui ne le sont pas et, inversement pour l'estime de soi.

Thème 3	Harcèlement et dénonciation
---------	-----------------------------

Hypothèse 3a Il y a une relation entre l'identification comme victime ou non de harcèlement et le fait d'avoir déposé plainte ou non.

Hypothèse 3b Nous faisons l'hypothèse que plus les personnes se perçoivent comme ayant été harcelées, plus elles auront tendance à déposer plainte.

Thème 4 Dénonciation, coûts et bénéfices

Hypothèse 4a Les victimes qui portent plainte perçoivent moins de coûts que celles qui ne le font pas.

Nous présumons sur base des travaux de Kowalski (1996) que les victimes qui portent plainte ont moins de coûts que celles qui ne portent pas plainte.

Thème 5 Dénonciation et bien-être
--

Hypothèse 5a Les individus qui portent plainte perçoivent plus de bénéfices que ceux qui ne le font pas.

Selon les travaux de Kowalski (1996), nous supposons que ceux qui portent plainte ont plus de bénéfices que ceux qui ne portent pas plainte.

Hypothèse 5b Il existe une différence et un déficit d'estime de soi chez les personnes ayant déposé plainte par rapport à celles qui n'ont pas déposé plainte.

Les travaux de Rosenberg (1995) sur l'estime de soi nous incitent à penser que les victimes qui ont déposé plainte et celles qui ne l'ont pas fait, ont une estime de soi semblable. Cet auteur bien que ne traitant pas de l'estime de soi en lien étroit avec le dépôt de la plainte, suggère que l'estime de soi est influencée par certaines situations préjudiciables. Le comportement des individus est alors potentiellement modifié et, dans cette optique il nous semblait possible de pouvoir considérer le dépôt d'une plainte comme une situation préjudiciable.

Hypothèse 5c Il existe une différence de moyenne au niveau des émotions entre le groupe des personnes qui ont déposé plainte et celles qui ne l'ont pas fait.

Les travaux de Matheson & Anisman (2009) sur les émotions nous invitent à penser qu'il existe une différence significative entre les victimes ayant déposé plainte ou pas..

Dans notre travail de recherche et afin de permettre une compréhension fluide et optimale pour toute personne susceptible d'en prendre lecture, il nous semblait évident d'explicitier le plus clairement possible la méthode choisie.

Nous distinguons les statistiques descriptives, où il s'agit de mesurer un phénomène (Ex : Quel est le nombre de personnes harcelées sur un échantillon donné), et les celles à visée explicative où, il s'agit de mettre en évidence les facteurs sociaux expliquant un phénomène social donné. Par exemple en évaluant s'il existe un lien entre deux ou plusieurs variables.

Les deux méthodes seront utilisées dans une moindre mesure pour la partie descriptive et de manière plus significative en ce qui concerne la partie explicative. Ici, il sera question de vous présenter de manière détaillée la façon dont nous avons procédé pour construire notre questionnaire et en récolter les données afin de les analyser. Nous décidons de centrer notre observation sur les réponses ressortant comme les plus saillantes. A ce sujet vous observerez que certaines d'entre elles comportent la mention 'Tirées de, ou inspirées de.'. Elles ont été pour certaines très légèrement adaptées afin de les adapter au mieux à notre question de recherche et au contexte de celle-ci. Le recueil des données est volontairement anonyme dans le but d'encourager les participantes à témoigner en toute confiance, mais aussi afin de nous conformer aux nouvelles mesures RGPD ⁴⁵ en matière de protection de la vie privée.

Afin d'étayer au mieux notre sujet, quelques morceaux choisis d'entretiens exploratoires, d'entretiens semi-directifs, de discussions et de témoignages ont été également réalisés. Notre entretien exploratoire à été mené au sein même d'un organe de police durant plus de trois heures. Nous avons dès lors eu l'opportunité de rencontrer un inspecteur principal (Chef de service) avec lequel nous avons évoqué l'axe central de notre recherche que constitue le dépôt de la plainte, et le harcèlement sexuel.

⁴⁵ Règlement général sur la protection des données

(Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne).

L'entretien semi-directif a été réalisé à partir d'une grille reprenant l'orientation générale de notre sujet. Nous avons alors abordé la présentation, la charte d'éthique, de confidentialité, et les points importants susceptibles de nourrir notre question de recherche. Cet entretien ayant été retranscrit, nous avons fait le choix d'utiliser seuls certains morceaux choisis. La personne que nous avons interrogée, est une jeune fille de 15 ans, qui en septembre 2018 a vécu une situation de harcèlement de rue. Malgré son jeune âge, celle-ci a décidé de déposer plainte. Nous reviendrons plus loin sur son histoire.

Les témoignages, ont quant à eux été obtenus en réponses aux deux questions ouvertes que nous avons intégrées à notre questionnaire, sur base d'enregistrements lors de rencontres fortuites ou de confidences qui nous ont été rapportées. Les personnes pour lesquelles nous avons obtenu des enregistrements ont été personnellement confrontées à des comportements de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Âgées respectivement de 32 ans et 43 ans au moment des faits (2010 et 2014), elles nous relatent chacune leur vécu personnel empreint d'émotion. Nous avons obtenu les différents accords pour utiliser ces précieuses sources d'informations à la condition de ne pas mentionner de noms.

2.1 Caractéristiques de l'échantillon

Nous avons choisi de cibler notre recherche sur les femmes de manière générale et de manière aléatoire. Au départ de cette recherche empirique, 50 personnes (hommes et femmes) de tous âges ont été sollicités sur les réseaux sociaux ainsi que par courriel. Notre souhait était que ces personnes puissent diffuser notre enquête à un maximum de femmes de leur entourage. Après de nombreux partages, notre échantillon comportait 283 répondantes. Délibérément, nous avons décidé de ne pas cibler d'emblée les seules victimes, mais toutes les femmes, de manière plus générale. Certaines d'entre elles peuvent ne pas avoir conscience d'avoir été la cible de harcèlement sexuel. L'âge moyen des répondantes est de 40 ans.

Dans les 283 répondantes, deux personnes ont déclaré avoir un an et trois ans. Il s'agit manifestement d'une erreur et nous avons éliminé ces données.

La situation familiale des répondantes révèle que 21,2% sont célibataires, 12,4% vivent en cohabitation légale, 12,4% sont divorcées, 26,9% vivent en couple, 24,4% sont mariées et 1,4% sont veuves. L'obédience religieuse nous indique que la religion catholique (non pratiquante) et athée sont représentées majoritairement.

41,3% des femmes interrogées déclarent un niveau d'études de type "enseignement supérieur", alors que 27,9% révèlent avoir un parcours universitaires contre 22,3% pour le secondaire supérieur.

Sur les 283 répondantes, 54,1% ont un statut d'employées et 55,8% travaillent à temps plein. Les secteurs de travail les mieux représentés sont le secteur public pour 24% alors que 15,9% travaillent dans le secteur privé. Enfin, 17,3% ont une activité dans le secteur social.

2.2 Procédure

2.2.1 Enquête

Les données ont été collectées au moyen d'une enquête auto-administrée Google Forms réalisée en ligne sur une période qui s'étend du 4 mai 2019 au 12 mai 2019. Celle-ci comporte 168 questions. Une note explicative en première page permet aux participantes de comprendre le but de la recherche mais aussi pourquoi il est important que chaque participante réponde à la totalité des questions transmises. Cependant, afin de ne pas biaiser leurs réponses, nous choisissons de ne pas évoquer le terme de 'harcèlement' et préférons préciser que cette enquête porte sur les rapports hommes/femmes et le savoir vivre ensemble.

Avant sa diffusion, cette enquête a été testée par 5 personnes afin de relever d'éventuelles incohérences. Les analyses statistiques ont été effectuées via le logiciel SPSS.⁴⁶

⁴⁶ SPSS est un logiciel utilisé pour l'analyse statistique. « *Statistical Package for the Social Sciences* »

2.2.2 Matériel

Notre questionnaire se compose principalement de questions fermées. Néanmoins deux questions ouvertes portent sur la perception des répondantes sur le sujet des émotions et des réactions face au harcèlement.

Pour chaque item, les participantes devaient indiquer leur degré d'accord avec les différentes propositions. Pour ce faire, elles disposaient d'une échelle de Likert à 5 degrés allant de (1) "tout à fait d'accord " à (5) "pas du tout d'accord".⁴⁷

En parallèle, pour une des questions cependant, l'échelle de Likert allant à cinq degrés allant de (1) "jamais" à (5) "souvent" est utilisée. Celle-ci à pour objectif de mesurer la fréquence.

Nous allons à présent distinguer certaines échelles de mesures qui ont permis d'élaborer notre questionnaire. Nous faisons le choix de ne présenter que les seules mesures explorées dans notre analyse afin de suivre une direction cohérente.

Pour certaines échelles de mesures ayant été recodées, nous avons calculé un alpha de Cronbach (α). Celui-ci sert à déterminer si plusieurs items d'une échelle mesurent bien la même dimension psychologique. Une adaptation à cependant été apportée et, consiste en la réinterprétation de : "Sur mon lieu de travail", par "Dans ma vie de tous les jours". Pour évaluer la cohérence interne de cet alpha, il y a lieu de considérer les mesures suivantes : Entre 0 et .50 la cohérence est faible, entre .50 et .70, la cohérence est limite et enfin, entre .70 et 99, la cohérence est élevée ou très élevée.

⁴⁷ Une échelle de Likert est un outil psychométrique permettant de mesurer une attitude chez des individus. Elle tire son nom du psychologue américain Rensis Likert.

2.2.3 Mesure du HS

Échelle de mesure 1 Harcèlement sexuel

Harcèlement de genre

Dans ma vie de tous les jours :

1-	Certaines personnes me racontent des histoires sexuellement suggestives
2-	Les personnes que je côtoie me font des remarques d'ordre sexuel déplacées
3-	Je suis la cible de remarques vulgaires
4-	Je suis dérangée par le fait que certaines personnes exposent des photos et/ou des magazines à caractère sexuel
5-	Je fais l'objet de propos sexistes

Attention sexuelle non désirée

Dans ma vie de tous les jours :

6-	Certaines personnes manifestent à mon égard une attention sexuelle que je ne désire pas
7-	Je fais l'objet d'une admiration non souhaitée de la part de personnes que je côtoie
8-	Certaines personnes que je côtoie tentent d'établir avec moi une relation sexuelle sans que je ne le désire
9-	Certaines personnes continuent de m'inviter de façon répétée à aller prendre un verre et/ou dîner malgré mes refus
10-	Certaines personnes me font me sentir mal à l'aise en me frôlant ou en me touchant
11-	Certaines personnes essaient de me caresser, de me peloter, de m'embrasser contre ma volonté

Coercition sexuelle

Dans ma vie de tous les jours :

12-	Certaines relations d'ordre sexuel me sont proposées, voire imposées
13-	Certaines personnes exercent sur moi des pressions afin que je cède à leurs avances
14-	Certaines personnes que je rencontre me contraignent à assouvir leurs souhaits sexuels
15-	Je fais l'objet de reproches après avoir refusé de réaliser les faveurs d'ordre sexuel que me demandaient de réaliser certaines personnes

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure est de 0.88, ce qui indique une forte cohérence interne (Valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 15 items.⁴⁸

Afin de mesurer la présence de harcèlement sexuel, nous nous sommes basés sur le « questionnaire des expériences sexuelles » (SEQ) créé par Fitzgerald, Gelfand et Drasgow (1988, 1995). Ce questionnaire met en évidence les trois composantes du harcèlement sexuel, à savoir le harcèlement sexiste «*gender harassment*», les attentions sexuelles non désirées «*unwanted sexual attention*» et la coercition sexuelle «*sexual coercion*», qu'il évalue au travers de 15 items au total, 5 par dimension. La validité de cette échelle de mesure ayant été approuvée, nous l'utiliserons en tant que telle en prenant soin de contextualiser. 'Sur mon lieu de travail' sera donc remplacé par 'dans ma vie de tous les jours'.

⁴⁸ Le coefficient alpha de Cronbach, est une statistique utilisée pour mesurer la fiabilité des questions posées lors d'un test. Sa valeur est inférieure ou égale à 1, et est généralement considérée comme "acceptable" à partir de 0,7.

Échelle de mesure 2 Sexisme

Rôle traditionnel de la femme

Dans votre vie de tous les jours :

1-	Il vous est déjà arrivé qu'on vous dise que votre place est à la maison
2-	Il arrive qu'on vous demande de faire des tâches de type ménager (apporter le café, faire la vaisselle...) alors que cela n'est pas dans vos attributions

Commentaires et comportements méprisants et dévalorisants

3-	Il vous arrive que des hommes vous interpellent par des surnoms inappropriés tels que poulette, cocotte...
4-	Il vous arrive que certains hommes aient des comportements ou des propos à tendance sexuelle à votre égard uniquement pour vous mettre mal à l'aise

Objectivation sexuelle

5-	Il vous est déjà arrivé qu'un homme fixe certaines parties de votre corps de manière telle que cela vous a mise mal à l'aise
6-	On vous a déjà fait remarquer que la manière dont vous vous habillez était trop (ou pas assez) «aguicheuse»

Traits stéréo-typiques

7-	Certains hommes aiment à vous dire que vu que vous êtes une femme, vous devriez être plus sensible
8-	Certains hommes disent souvent que vous ne pouvez pas comprendre parce que vous êtes une femme

Plus grande habilité des hommes dans certains domaines

9-	Vous entendez parfois dire dans votre vie de tous les jours que vous et les autres femmes n'avez aucune compétence dans certains domaines (automobile, mathématiques, informatique)
10-	On vous fait parfois remarquer à la suite d'une erreur que c'est normal parce que vous êtes une femme (par exemple un problème en informatique,...)

Cette échelle à cinq éléments proposées par Swim et al., (2001), a été conçue pour mesurer les croyances relatives aux stéréotypes de genre et à l'inégalité de traitement en raison de le sexe est également 'contextualisée' dans notre questionnaire. Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure est de 0.90, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors, un indice d'identification a été calculé pour chaque participante, en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 10 items.

Échelle de mesure 3 Identification d'appartenance au groupe des femmes

Dimension de solidarité

1	Je ressens de la solidarité avec le groupe des femmes
2	Je m'identifie au groupe des femmes

Dimension de centralité cognitive

3	Le fait que j'appartienne au groupe des femmes constitue une partie importante de mon identité
---	--

Dimension de satisfaction

4	Je suis heureuse d'appartenir au groupe des femmes
5	Être une femme me procure beaucoup de satisfaction

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure est de 0.85, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces cinq items.

Adaptée de Leach & al. (2008) et Bourguignon (2008)

Échelle de mesure 4 Discrimination personnelle

Discrimination personnelle

1	En tant que femme, j'ai personnellement été dévalorisée dans notre société
2	En tant que femme, j'ai parfois été personnellement mise de côté
3	En tant que femme, j'ai régulièrement été personnellement confrontée à de la discrimination dans notre société

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure est de 0.89, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 3 items. Adaptée de Bourguignon (2006),

Échelle de mesure 5 Émotions

Cette échelle de mesure, nous a permis d'interroger la totalité des femmes, sans distinction d'une situation de harcèlement vécue ou non. Cela nous indique plus largement quelles sont les émotions qui sont associées par celles-ci à des comportements de HS. De ce fait, nous avons rendu la réponse à ces questions obligatoire.

Quand je pense à des comportements de harcèlement sexuel de manière générale je me sens, ou je ressens :

Honte-Culpabilité

1	Humiliée
2	Honteuse
3	Déshonorée
4	Responsable
5	Coupable

Colère

6	En colère
7	Furieuse
8	Dégoutée

Peur

9	Menacée
10	Effrayée
11	De la crainte

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 3 groupes (Colère (3 items) $\alpha = .78$, Honte-culpabilité (5 Items) $\alpha = .74$, Peur (3 items) $\alpha = .83$) est de 0.85, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 11 items.

Matheson et Anisman (2009) et Cotte et al., (2005), Izard (1977).

Échelle de mesure 6 Coûts et bénéfices

Sur base du modèle de Kowalski (1996) n'ayant pas été validé scientifiquement, nous décidons de créer quelques nouveaux items afin d'enrichir celui-ci. Ainsi, en tentant d'adopter une position de victime de harcèlement sexuel, nous nous interrogeons sur la réalité que peut vivre une femme dans de pareilles situations.

Nous avons réalisé une analyse factorielle. Celle-ci faisait ressortir 10 facteurs rendant compte de 10 dimensions des coûts et bénéfices lors du dépôt de plainte pour harcèlement sexuel.

Pour ce qui est du premier facteur, 3 items furent identifiés. Ceux-ci renvoyaient à la dimension des bénéfices liés à la réputation.

Dimension des bénéfices liés à la réputation (récupération de l'honneur) :

Si je dépose plainte :

1	Je vais pouvoir marcher la tête haute
2	Mon intégrité personnelle ne sera plus mise en cause
3	Déposer plainte me permettra de rétablir mon honneur

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 3 items est de 0.86, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors, un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 3 items.

Coût des tracasseries administratives

4	Cela occasionne beaucoup de paperasserie (Création de dossiers)
5	Les procédures sont très longues et compliquées
6	Il est très difficile d'apporter la preuve des faits

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 3 items est de 0.80, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 3 items.

L'évaluation du coût des tracasseries envisagées rend la plainte impossible

7	Je ne sais pas où trouver l'information pour déposer plainte
8	Si je dépose plainte, cela va me coûter cher

La corrélation pour notre échelle de mesure pour les 2 items est de 0.57, ce qui indique une cohérence interne faible (valeur de référence 0,65). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 2 items.

1	Après que la situation de harcèlement sexuel soit finie, je continue à m'imaginer en train d'être harcelée
2	Les souvenirs du harcèlement sexuel que j'ai vécu me reviennent à l'esprit avant de m'endormir
3	Chaque fois que je repense à ma situation de harcèlement, je continue à y penser pendant un long moment
4	Lorsque je pense au fait que je devrais déposer plainte, j'ai l'estomac qui se noue
5	Lorsque je pense au fait que je devrais déposer plainte, j'ai des pensées anxieuses

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 5 items est de 0.90, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 5 items. Adaptée de Kowalski (1996)

1	Je vais pouvoir obtenir le remboursement de mes frais d'avocats
2	Je pourrais obtenir des indemnités de dommages et intérêts

La corrélation pour notre échelle de mesure pour les 2 items est de 0.56, ce qui indique une cohérence interne faible (valeur de référence 0,65). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 2 items.

Échelle de mesure 9 Bénéfice lié au rétablissement de la vérité/Justice personnelle

1	On reconnaîtra mon statut de victime dans cette histoire
2	On va pouvoir rétablir la vérité
3	Le harceleur sera reconnu comme m'ayant fait du mal et tout le monde le saura
4	C'est le harceleur qui devra me payer des indemnités de dommages et intérêts pour le mal qu'il m'a fait
5	Le harceleur sera gêné d'être reconnu coupable
6	Le harceleur aura une sanction pénale

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 6 items est de 0.82, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 6 items.

Échelle de mesure 10 Bénéfices intergroupe lié à l'arrêt du HS

Si je dépose plainte :

1	On va redorer le blason des femmes
2	Cela va permettre de diminuer les inégalités envers les femmes
3	La discrimination envers les femmes va diminuer

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 3 items est de 0.90, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 3 items.

Échelle de mesure 11 Bénéfice si un changement s'opère, efficacité et attente de résultats

1	Je pense que le dépôt d'une plainte sera efficace pour enrayer le phénomène de harcèlement sexuel
2	Je pense qu'en dénonçant collectivement les faits de discrimination dont on est victime, cela permettra de changer les choses
3	Je pense que déposer plainte collectivement a plus de chance d'aboutir si on veut dénoncer une situation de harcèlement sexuel
4	Je pense que déposer plainte de manière collective ou individuelle pour dénoncer une situation de harcèlement sexuel permet de toutes les façons d'aboutir au changement
5	Je pense que le dépôt d'une plainte me permettra de passer à autre chose

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 5 items est de 0.80, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne les réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 5 items.

Échelle de mesure 12 Coûts occasionnés par la peur de vengeance

1	Si je dépose plainte pour harcèlement sexuel, la personne qui m'a harcelée risque de se venger
2	La peur des représailles m'empêchera de déposer plainte

La corrélation pour notre échelle de mesure pour les 2 items est de 0.54, ce qui indique une cohérence interne faible (valeur de référence 0,65). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 2 items.

1	En général, je pense que je suis une personne valable ou du moins égale aux autres.
2	En général, je pense que j'ai un certain nombre de qualités
3	Dans l'ensemble, j'ai tendance à penser que je suis une ratée
4	En général, je suis capable de faire les choses aussi bien que la plupart des gens
5	En général, j'ai l'impression de ne pas avoir grand chose dont je puisse être fière.
6	En général, j'ai une attitude positive par rapport à moi-même
7	Dans l'ensemble, je suis satisfaite de moi-même
8	En général, je voudrais avoir plus de respect pour moi-même
9	De temps à autre, je me sens clairement inutile
10	Parfois je pense que je ne suis bonne à rien

Nous avons mesuré l'estime de soi à l'aide de 10 items issus de l'échelle d'estime de soi globale de Rosenberg (1965, RES). Cette échelle a été utilisée dans sa version française (Vallières et Vallerand, 1990) afin d'évaluer l'estime de soi globale et, de vérifier dans quelle mesure l'individu se perçoit comme étant une personne de valeur, disposant de certaines qualités.

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 10 items est de 0.88, ce qui indique une forte cohérence interne (valeur de référence 0,7). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 10 items.

Échelle de mesure 14 Conscience du stigmat

1	Les stéréotypes utilisés sur les femmes ne m'affectent pas personnellement
2	Mon statut de femme n'influence pas la façon dont les hommes agissent avec moi

Le coefficient alpha de Cronbach pour notre échelle de mesure pour les 2 items est de 0.64, ce qui indique une cohérence interne faible (valeur de référence 0,65). Dès lors un indice d'identification a été calculé pour chaque participante en réalisant la moyenne des réponses qu'elles avaient exprimées sur ces 2 items (Pinel, 1999)

CHAPITRE 3 RESULTATS

Explication des notations dans SPSS ⁴⁹

Coefficient de corrélation de Pearson

Lorsque nous parlerons de coefficient de corrélation, nous utiliserons le symbole noté "r". Les coefficients de corrélation permettent de vérifier si un lien linéaire existe entre deux variables.

Nous utiliserons "p" qui nous informera sur sa significativité. Celui-ci est significatif au niveau 0.01**, et 0.05* de sorte que (**) indique un lien plus significatif que (*).

Test 't' de Student pour échantillon indépendant

Cette manipulation nous permet d'établir s'il existe ou non une différence pour une variable entre deux groupes. Il est ici noté 't'

Si on accepte un pourcentage d'erreur de 5% (donc qu'on veut être sûr à 95% de ne pas se tromper en disant qu'il existe une différence significative entre les moyennes observées et que, par conséquent, cette différence n'est pas simplement due au hasard de l'échantillon) :

Si t (ou Sig) est inférieur à 0.05, la différence est jugée statistiquement significative.

Si t (ou Sig) est supérieur à 0.05, alors la différence n'est pas statistiquement significative.

* La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral)

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral)

En sciences humaines, on accepte généralement un pourcentage d'erreur maximum de 10%, 5% ou de 1%, selon les visées de l'étude et le degré de certitude ou de précision requis. C'est pourquoi on compare "n" à l'un des seuils suivants, soit: 0.1, 0.05 ou 0.01.

Comme explicité plus haut, et pour rappel, l'alpha de Cronbach (α) sert à déterminer si plusieurs items d'une échelle mesurent bien la même dimension psychologique.

⁴⁹ <https://www.evalcommunity.com/wp-content/uploads/2016/11/Guide-SPSS-version-2010.pdf>
SPSS est un logiciel spécialement conçu pour les analyses statistiques en sciences sociales. Il signifie Statistical Package for Social Sciences.

Test du Khi-carré

Le test de khi deux est un test statistique qui va permettre de se prononcer sur la dépendance entre deux variables qualitatives, alors que Phi et V de Cramer mesurent la force de la relation.

La significativité notée (P) et, s'apprécie selon que :

Si P (ou Sig) est inférieur à 0.05, la différence est jugée statistiquement significative (*), tandis que si P (ou Sig) est supérieur à 0.05, alors la différence n'est pas statistiquement significative. Si P (ou Sig) est inférieur à 0.01, alors la différence est jugée statistiquement significative (**).

3.1 Tableau récapitulatif des résultats des hypothèses

Nous présentons ici le résultat de l'analyse de données que nous avons récoltées au sein de notre échantillon. Ce tableau permet en un coup d'œil de prendre connaissance des hypothèses qui ont été validées ou non et de la littérature dont nous nous imprégnés pour discuter nos résultats. La lecture de ce tableau s'envisage de gauche à droite.

	Hypothèses	Validées	Littérature concernée
H1a	Dans notre échantillon, il existe un lien entre les concepts de harcèlement, de sexisme et de discrimination.	Oui	Magley (1999), Swim (1997), Fitzgerald (1995), Bourguignon (2006, 2011)
H1b	Il existe une différence de moyennes entre l'identification ou non comme victime de harcèlement et la perception des concepts de harcèlement, sexisme et discrimination.	Oui	Magley (1999)
H2a	Il y a une relation négative entre d'une part les indicateurs d' harcèlement, sexisme et discrimination et, d'autres parts les différents indicateurs de bien être (Colère (inversé), honte (inversé), crainte et estime de soi).	Non	Bourguignon et al. (2006), Fitzgerald (1995), Swim (1997)
H2b	Il existe une différence de perception des émotions entre le groupe des femmes qui s'identifient comme victimes et le groupe de celles qui ne s'identifient pas en tant que telles.	Non	Rosenberg (1995)
H3a	Il y a une relation entre l'identification comme victime ou non et le fait d'avoir déposé plainte ou non.	Oui	Magley (1999)
H3b	Nous faisons l'hypothèse que plus les personnes se perçoivent comme ayant été harcelées, plus elles auront tendance à déposer plainte.	Non	Pinel (1999)
H4a	Les victimes qui portent plainte perçoivent moins de coûts que celles qui ne font pas.	Non	Kowalski (1996)

H5a	Les individus qui portent plainte perçoivent plus de bénéfices que ceux qui ne le font pas	Non	Kowalski (1996)
H5b	Il existe une différence et un déficit d'estime de soi chez les personnes ayant déposé plainte par rapport à celles qui n'ont pas déposé plainte.	Non	Rosenberg (1995)
H5c	Il existe une différence de moyenne au niveau des émotions entre le groupe des personnes qui ont déposé plainte et celles qui ne l'ont pas fait	Non	Matheson & Anisman (2009)

3.2 Analyse détaillée des résultats d'hypothèses

Les hypothèses ayant été présentées plus haut, nous nous pencherons directement sur les résultats obtenus en tentant d'interpréter au mieux nos observations statistiques. Nous avons principalement traité nos données au moyen de comparaison de moyennes, de corrélations, de test Khi-carré et, de leur significativité. Nous avons fait le choix de répartir nos hypothèses en cinq grands thèmes afin de tirer profit au mieux des données en notre possession.

Thème 1 Harcèlement, sexisme, discrimination et
identification comme victime de harcèlement

Notre démarche ici consiste à examiner s'il existe un lien entre les concepts de harcèlement, de sexisme et de discrimination personnelle. Nous émettons l'hypothèse que ces concepts sont étroitement liés les uns aux autres (H1a). Aussi, nous nous sommes intéressés à la différence qui pouvait exister entre les deux groupes (identification ou non comme victimes) et leur perception des trois concepts. Nous souhaitons savoir ici si la perception de ces concepts constituait une étape

indispensable pour permettre l'auto-identification en tant que victime de harcèlement (H1b).

Tableau 1 Corrélation de Pearson entre les concepts de harcèlement, sexisme et discrimination

	Sexisme	Discrimination personnelle
Harcèlement	,645**	,495**
Sexisme		,651**

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral)

Ces résultats étant tous positivement significatifs confirment qu'il existe un lien entre ces trois concepts, et, que ceux-ci sont liés "deux par deux" les uns aux autres. L'hypothèse 1a est validée avec 1% de probabilité de se tromper.

Tableau 2 Test de moyenne pour échantillons indépendants par catégorie

	Victimes	Non victimes	t(ddl)	Sig.
Harcèlement	2,08	1,48	(-8,539)	,000
Sexisme	2,94	2,16	(-6,601)	,000
Discrimination	3,39	2,46	(-6,492)	,000

Nombre d'observations	111	166
--------------------------	-----	-----

Nous détaillons le tableau 3 en identifiant les victimes et les non victimes. A ce sujet, une question dichotomique (oui-non) a été posée aux répondantes, afin de savoir si celles-ci s'identifient comme victimes ou pas "Labeling" selon (Magley, 1999).

Les résultats nous montrent que les tests de moyennes sont significativement différents, de sorte que les victimes ont des indicateurs davantage élevés en

comparaison des non victimes. Les deux groupes sont liés positivement aux trois indicateurs de harcèlement et l'ordre de perception est identique pour les deux groupes : la discrimination suivie par le sexisme et enfin le harcèlement.

L'hypothèse 1b est également validée puisqu'il existe une différence de moyennes entre ces deux groupes pour les trois concepts.

Pour éclairer le lecteur néophyte en matière de statistiques, nous pouvons dire qu'il existe un lien entre les 3 concepts et que les victimes perçoivent davantage ceux-ci. Cependant, l'ordre de perception est identique pour les 2 groupes (1-Discrimination, 2-sexisme et 3-harcèlement).

Thème 2 Harcèlement et bien-être (Estime de soi et émotions)

Ce second thème nous permet d'aborder le lien existant entre le concept de harcèlement et le bien être. Nous englobons dans le terme "bien être", d'une part les émotions de honte, crainte et colère, mais aussi l'estime de soi. Dans un premier temps, nous postulons qu'il existe un lien entre les trois concepts de sexisme, harcèlement et discrimination et le bien être des individus, de sorte que le harcèlement influe sur les émotions et l'estime de soi (H2a).

Ensuite, nous avons examiné s'il existait une différence de moyenne entre l'identification des deux groupes (victimes ou non victimes de harcèlement) par rapport aux émotions perçues. (H2b).

Tableau 3 Corrélation de Pearson entre les concepts de harcèlement, sexisme et discrimination et les indicateurs de bien-être

	Colère	Honte	Crainte	Estime de soi
Harcèlement Fitzgerald	,059	,327**	,214**	-,366**
Sexisme Swim	,201**	,343**	,228**	-,282**
Discrimination personnelle Bourguignon	,124*	,295**	,248**	-,262**

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral)
 * La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral)

En visualisant les résultats du tableau 3, nous observons que certains indicateurs de bien-être sont liés significativement et positivement aux différents concepts de harcèlement, sexisme et discrimination personnelle.

Seule la colère n'est pas liée significativement au harcèlement et les valeurs négatives de l'estime de soi impliquent qu'au plus le harcèlement, le sexisme et la discrimination personnelle sont perçus par les femmes, au moins leur estime de soi est positive. Ceci constitue un lien négatif entre ces concepts et l'estime de soi.

Notre hypothèse (H2a) est non validée car la colère n'a pas de lien significatif avec le harcèlement et que l'estime de soi est liée négativement aux trois concepts. Entre d'autres termes, ils évoluent dans des directions opposées ce qui signifie que lorsque l'un augmente, l'autre diminue.

Tableau 4 Test de moyenne pour échantillons indépendants

	t	Sig. (bilatéral)
Colère	(0,780)	,436
Honte	(-1,636)	,103
Crainte	(-1,721)	,086
Estime de soi	(2,245)	,026

Tableau 5

Moyenne par catégorie et indicateurs de bien-être

	Victimes	Non victimes
Colère	4,35	4,44
Honte	2,44	2,25
Crainte	3,51	3,23
Estime de soi	3,8	4,02
Nombre d'observations	111	166

Nous constatons une différence significative lorsque nous visualisons le tableau 5.

En effet, la significativité ($P < .05$) confirme que l'estime de soi varie selon que les femmes s'identifient ou non comme victimes de harcèlement sexuel. Celles qui ne s'identifient pas comme victime ont, en moyenne, une plus grande estime d'elles-mêmes que celles qui s'identifient en tant que telles.

Les autres indicateurs de bien être (colère, honte et crainte) nous montrent qu'il n'y a pas de différence entre les deux groupes pour ces émotions. Pour cela, observons le tableau 4 et la significativité (sig), qui nous montre que les valeurs pour ce groupe d'émotions sont toutes $> .05$. Cela confirme que les deux groupes perçoivent ces émotions de manière identique et que, par conséquent, les émotions ne sont pas un facteur qui influence le choix des victimes de s'identifier en tant que telles ou pas.

Nous ne pouvons valider cette hypothèse (H2b) car la seule différence entre les deux groupes est observée pour l'estime de soi.

Thème 3

Harcèlement et dénonciation.

Y a-t-il une relation entre l'identification comme victime ou non et le dépôt de la plainte? Ici, nous nous sommes penchés sur l'impact que peut avoir le fait de s'identifier comme victime ou non et le dépôt de la plainte. Nous pensons que ce lien existe et que les individus qui ne s'identifient pas comme victimes, ne déposent pas plainte (H3a). Nous voulions également observer dans quelle mesure il existait une différence entre la perception du harcèlement et le dépôt de la plainte. Nous

postulons que le fait de ne pas percevoir les indicateurs harcèlement, peut être un obstacle dans la démarche de déposer plainte (H3b)

Tableau 6 Croisement des variables dichotomiques des victimes et du dépôt de plainte

		Dépôt de plainte		
		Non	Oui	Total
Non victimes		146	20	166
	% dans victimes de harcèlement	88,00%	12,00%	100,00%
	% dans dépôt	68,50%	31,70%	60,10%
Victimes		67	43	110
	% dans victimes de harcèlement	60,90%	39,10%	100,00%
	% dans dépôt	31,50%	68,30%	39,90%
Total		213	63	276
	% dans victimes de harcèlement	77,20%	22,80%	100,00%
	% dans dépôt	100,00%	100,00%	100,00%

Nos chiffres ont très légèrement varié. En effet, de 283 répondantes, nous passons à 276 car quelques personnes n'ont pas répondu aux questions du dépôt de la plainte. Nous avons également éliminé les deux personnes qui avaient déclaré avoir un âge improbable. (1 an et 3 ans)

Nous partons alors de ce chiffre de 276 répondantes, et nous constatons que : parmi les personnes qui n'ont pas déposé plainte 68,5% ne sont pas victimes et, dans les non victimes de harcèlement sexuel (166) 88% n'ont pas déposé plainte, mais 20 (12%) l'ont fait. Cependant, 110 répondantes déclarent avoir été victimes de harcèlement sexuel et 43 soit, 39,1% ont déposé plainte contre 67 (30,9%) qui ne l'ont pas fait.

Lorsque nous analysons les données relatives aux deux groupes ayant ou non déposé plainte, il est interpellant de constater que sur 166 femmes qui déclarent ne pas avoir été victime de harcèlement sexuel, 20, révèlent qu'elles ont pourtant déposé plainte.

Étant donné que nous avons pris le soin d'ajouter (dès lors qu'un groupe de questions était rendu obligatoires) la mention "je ne suis pas concernée" nous postulons que quatre éléments de réponse peuvent soutenir cette constatation.

Soit ces répondantes se sont rendues compte en cours de remplissage du questionnaire qu'elles avaient bien été victimes de HS et elles l'ont déclaré au stade de la question de la plainte. Soit la pénibilité de se remémorer les faits les a empêchées dans un premier temps de s'exprimer sur le sujet mais leur identification d'appartenance au groupe des femmes leur a permis de renseigner cet état de fait par la suite et une ultime possibilité serait qu'elles se soient imaginées être dans une situation de victime et qu'elles aient répondu selon cette logique. (Comme si elles avaient été victimes de HS). Ou, enfin, elles ont été victimes de sexisme ou de discrimination sans pour autant avoir été harcelées, mais ont décidé de déposer plainte.

Tableau 7 Test du khi-carré de Pearson

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-carré de Pearson	27,466 ^a	1	,000
Nombre d'observations valides 276			

Nous allons ici évaluer au moyen du test du khi-carré s'il existe une dépendance entre les variables de l'identification en tant que victime et le fait d'avoir déposé plainte. Nous pourrions alors mesurer l'importance, la force et le sens de la relation de dépendance de celles-ci. Ce tableau permet une analyse comparative du lien entre deux variables.

La significativité (0,000) du test du khi-carré nous indique qu'il y a une dépendance entre le fait de s'identifier comme victime de harcèlement et le dépôt d'une plainte.

Tableau 8 Mesures symétriques

		Valeur	Signification Approximative
Nominal	Phi	,315	,000
	V de Cramer	,315	,000
N d'observations valides		276	

Le Phi et V de Cramer [,315] permettent de confirmer une dépendance moyennement forte entre ces deux variables. En effet, plus la valeur est proche de 1, et plus la dépendance est forte. Les deux sont significatives (0,000)

Nous validons cette hypothèse (H3a) au vu de nos résultats empiriques.

Nous nous demandions aussi, quel était l'endroit davantage fréquenté par les victimes lors du dépôt de leur plainte. A cette question, nous sommes en mesure de répondre que le plus grand pourcentage observé des plaintes recueillies dans notre échantillon, se situe dans un commissariat de police (14,5%), suivi par le dépôt de plainte en entreprise, puis, par d'autres endroits non identifiés.

Tableau 9 Où les victimes déposent-elles davantage plainte?

	Pourcentage
Autre endroit	3,5
Collectif (Type Unia)	,4
Entreprise	4,6
Je ne suis pas concernée	75,6
Police	14,5

Tableau 10

Test t de Student pour échantillons indépendants

	t	Sig. (bilatéral)
Perception du harcèlement	(1,217)	,225

Tableau 11

Moyenne par catégorie et perception du harcèlement

	Dépôt	Effectif	Moyenne
Perception du harcèlement,	Non	214	3,14
	Oui	64	2,93

Comme le montre le tableau 11, le score de perception du harcèlement n'est pas significatif et le test t de Student, ne nous permet pas d'établir qu'il y a une différence entre les deux groupes ($0,225 > .05$) ce qui implique que notre hypothèse (H3b) n'est pas validée. La perception du harcèlement n'influence pas le dépôt de la plainte.

Thème 4

Dénonciation, coûts et bénéfices

Dans ce thème portant sur la dénonciation, les coûts et les bénéfices, nous avons voulu savoir si les victimes de harcèlement qui déposent plainte perçoivent moins de coûts que les victimes qui ne déposent pas plainte. En effet, le sens commun nous permet de postuler que la démarche de déposer plainte devrait logiquement être moins conséquente en termes de "coûts". Dans le cas contraire pourquoi les victimes le feraient-elles alors?

Tableau 12 Test t de Student pour échantillons indépendants

	t	Sig. (bilatéral)
Tracas administratifs	(-2,033)	,043
Peur de la vengeance	(1,010)	,313
Revivre la situation	(-1,288)	,199
Entacher sa réputation	(-2,158)	,032
Tracas (Où déposer, coûte cher)	(,186)	,853

Tableau 13 Moyenne par catégories de coûts

Coûts	Dépôt	Non dépôt
Tracas administratifs	4,28	4,04
Peur de la vengeance	3,31	3,48
Revivre la situation	3,27	3,05
Entacher sa réputation	2,88	2,51
Tracas (Où déposer, coûte cher)	2,59	2,62
Nombre d'observations	64	214

Le test t de Student nous montre que ce sont les tracas administratifs et le fait d'entacher sa réputation qui constituent des coûts significatifs.

En effet, l'analyse des moyennes entre les deux groupes nous indique que la majorité des scores liés aux coûts est plus élevée pour celles qui ont déposé plainte. Les victimes n'ayant pas déposé plainte considèrent quant à elles que ce sont les tracas *"Cela va me coûter cher et, je ne sais pas où trouver l'information"* qui constituent des coûts légèrement plus importants.

Les victimes qui portent plainte n'ont par conséquent pas moins de coûts que les victimes qui ne déposent pas plainte de sorte que notre hypothèse est fautive et ne peut être validée (H4a).

Nous l'avons vu dans le thème précédent, les victimes de harcèlement qui déposent plainte n'ont pas moins de coûts que les victimes qui ne déposent pas plainte. Nous nous interrogeons alors en termes de bénéfices. Si celles qui déposent plainte n'ont pas moins de coûts, alors, elles devraient obtenir plus de bénéfices (H5a) ? C'est que nous allons tenter de révéler dans notre analyse statistique. Nous nous attarderons ensuite sur l'estime de soi au travers d'une comparaison de moyenne. Celle-ci est elle semblable pour les deux groupes de victimes ayant déposé plainte et celles qui ne l'ont pas fait. Serait-ce un facteur influençant le dépôt de plainte (H5b) ? Enfin, et pour terminer notre analyse, nous allons vérifier s'il existe une différence de moyenne en termes d'émotions pour les deux groupes de victimes (Dépôt ou non). Nous postulons que la perception des émotions peut influencer le choix d'une victime de harcèlement de déposer plainte ou pas (H5c).

Tableau 14 Test t de Student pour échantillons indépendants

	t	Sig. (bilatéral)
Récupération honneur	(,118)	,906
Changement de situation	(,759)	,448
Rétablir la vérité justice	(,353)	,724
Arrêt des agissements	(1,059)	,290
Recevoir des indemnités	1,245	,214

Tableau 15 Moyenne par catégorie de bénéfices

Bénéfices	Dépôt	Non dépôt
Récupération honneur	3,13	3,15
Changement de situation	3,59	3,69
Rétablir la vérité justice	3,04	3,09
Arrêt des agissements	2,36	2,53
Recevoir des indemnités	2,30	2,48
Effectif total	64	214

L'hypothèse selon laquelle celles qui déposent plainte obtiennent davantage de bénéfices que celles qui ne le font n'est pas validée (H5a). En effet, la significativité (Sig) observée dans le tableau 14 étant supérieure à .005 pour toutes les catégories de bénéfices, implique qu'il n'y a pas de différences entre les deux groupes (dépôt et non dépôt) en termes de bénéfices.

Tableau 16 Test t de Student pour échantillons indépendants

	t	Sig (bilatéral)
Estime de soi	(2,578)	0,01

Tableau 17 Moyenne de l'estime de soi des victimes et non victimes de harcèlement.

	Victimes de harcèlement		
Estime de soi	Non	214	4,00
	Oui	64	3,71

Notre hypothèse selon laquelle l'estime de soi est semblable chez les victimes ayant déposé plainte ou pas est non validée (H5b). En effet, celles qui ont déposé plainte ont une moins bonne estime de soi que celles qui ne l'ont pas fait.

Tableau 18 Test t de Student pour échantillons indépendants

	t	Sig (bilatéral)
Colère	(0,374)	0,709
Honte	(-0,480)	0,632
Crainte	(-0,306)	0,760

Tableau 19

Moyenne par catégorie

Victimes de harcèlement		
	Non	Oui
	214	64
Colère	4,42	4,37
Honte	2,32	2,38
Crainte	3,34	3,40

La significativité observée dans le test t de Student (tableau 18) pour les trois émotions signifie que notre hypothèse ne peut être validée (H5c). En effet, il n'y a pas de différence entre celles qui ont déposé plainte et celles qui n'ont pas déposé plainte au niveau des émotions. Ainsi, les émotions ne constituent pas les facteurs qui influencent ou non une victime de harcèlement à déposer plainte ou pas.

3.3 Discussion

Notre étude démontre que le harcèlement sexuel reste toujours difficile à dénoncer alors même que nous sommes en 2019 et que de nombreux déballages médiatiques sont survenus depuis 2017. Ce travail de recherche nous informe sur les processus envisagés par les victimes dans les situations de harcèlement sexuel auxquelles elles sont confrontées au cours de leur vie.

Tout d'abord, le sexisme engendre du harcèlement qui à son tour engendre de la discrimination. Le lien entre ces trois concepts constitue la base du HS.

Ces concepts sont perçus de différentes manières par les individus. Alors que certaines victimes parviennent à mettre "en mots leurs maux", d'autres sont dans l'incapacité d'étiqueter la violence dont elles sont victimes (Magley, 1999). Ceci revient à dire que sans dénonciation des faits, la pérennisation du HS est assurée et permet aux harceleurs de continuer à avancer masqués en toute impunité.

Fait étonnant : dans notre recherche, sur 166 personnes ne s'étant pas identifiées comme victimes, 20 déclarent avoir déposé plainte. Étaient-elles victimes d'autre chose que le harcèlement sexuel ? Les concepts de sexisme, harcèlement et discrimination ont-ils été correctement saisis par les répondantes ? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question. Néanmoins, dans la partie 'résultats', nous avons tenté d'émettre quelques postulats. Nous pouvons confirmer cependant, que dans l'échantillon observé, les personnes qui se déclarent victimes, perçoivent davantage les concepts de harcèlement, de sexisme et de discrimination.

Si on analyse la relation entre ces différents concepts et les émotions de colère, honte, crainte et estime de soi, nous observons que la colère n'a pas de lien avec le harcèlement, alors que l'estime de soi évolue dans le sens opposé. Entendons que plus les trois concepts (harcèlement, sexisme et discrimination) sont perçus de manière intense et, moins l'estime de soi est positive. L'estime de soi est par ailleurs bien meilleure chez les non victimes que chez les victimes, alors qu'il n'y a aucune différence pour les émotions de honte, de colère et de crainte entre ces deux groupes

Nous constatons une forte dépendance entre l'identification comme victime ou non et le dépôt ou non de la plainte. Dès lors, celles qui perçoivent les indicateurs que sont le harcèlement, le sexisme ou la discrimination, mais qui ne s'identifient pas en tant que telles, ne déposeront pas plainte.

Certaines, entre autres, ne font pas le distinguo entre le fait de déposer plainte dans un collectif, au sein de leur organisation ou encore dans un commissariat. Ce choix est pourtant significatif car la plainte est un acte formel qui ne se pratique pas dans les collectifs. Notre analyse nous montre pourtant qu'au sein de notre échantillon, celles qui déposent plainte le font davantage dans un commissariat ou au sein de l'entreprise pour laquelle elles travaillent.

Au cours de notre enquête, et alors que nous aurions pu imaginer le contraire, nous avons observé que les personnes qui ne se déclarent pas victimes perçoivent davantage le harcèlement que celles qui se déclarent victimes.

Le choix de déposer plainte ou pas passe par l'évaluation cognitive 'coûts-bénéfices'. Il s'agit d'une stratégie d'adaptation qui, lorsqu'une situation menaçante survient permet à la victime d'estimer ce qui lui permettra de protéger son estime de soi.

Dans leurs travaux, Fitzgerald (1995) et Kowalski (1996) déclarent qu'une victime qui dépose plainte considère avoir moins de coûts que de bénéfices.

En effet, elle parle du seuil de tolérance à l'insatisfaction qui, lorsqu'il est faible, influence la victime à déposer plainte. Alors que si ce seuil d'insatisfaction est élevé, le processus d'évaluation des coûts et des bénéfices sera enclenché. Au plus les bénéfices à retirer seront importants, et au plus la victime déposera plainte.

Ce qui est surprenant, car dans notre étude, les victimes qui ont déposé plainte estiment avoir eut plus de coûts que les victimes qui ne l'ont pas fait. Ceci peut s'expliquer par le fait que dans notre analyse, nous n'avons pas calculé la "balance" entre les coûts et les bénéfices mais que nos résultats ont été calculés séparément.

Nos résultats, tout comme dans la littérature proposée par Kaiser et Miller (2004) nous permet de confirmer que tracas administratifs et le risque d'entacher sa réputation sont les coûts saillants de notre recherche pour le groupe des victimes qui déposent plainte alors que, pour les non victimes, ne pas savoir où trouver l'information et le coût financier lié au dépôt d'une plainte constituent des freins.

A ce sujet, lors des différents entretiens que nous avons eu avec trois victimes de harcèlement, celles-ci nous révèlent que le manque de clarté au sujet des moyens mis à disposition pour informer les victimes n'incite pas au dépôt de la plainte.

Parallèlement, nous observons que les personnes qui ne se déclarent pas victimes ont une meilleure estime de soi que celles qui se déclarent victimes, ce qui implique que le fait de s'identifier comme victime de harcèlement sexuel impacte le bien être de la personne. Par contre, il n'y a pas de différence observée entre celles qui déposent plainte ou non et les émotions de la colère, de la honte et de la crainte.

Notre travail démontre que le statut d'un individu (victime ou non) n'influence pas la perception et l'ordre des différents concepts (discrimination, sexisme et harcèlement sexuel). L'estime de soi est facteur important dans notre analyse. Ainsi, au plus la perception des concepts est importante et au moins l'estime de soi est positive. A ce sujet, celles qui ne s'identifient pas comme victimes de harcèlement ont une meilleure estime de soi que celles qui se déclarent victimes.

L'auto-étiquetage s'avère être également un aspect très important. Les résultats de notre analyse rejoignent ceux de Magley (1999) qui suggère que bien que les victimes perçoivent les indicateurs du harcèlement, l'identification en tant que victime est moins systématique qu'il y paraît.

L'originalité de ce travail réside dans la façon dont il a été abordé. Ainsi, notre échantillon ne portait pas exclusivement sur des femmes victimes de harcèlement, mais plutôt sur les femmes de manière générale. Notre but était de pouvoir estimer dans un échantillon donné combien de femmes percevaient le harcèlement et combien s'identifiaient en tant que victimes, pour enfin découvrir combien avaient déposé plainte. Rappelons que sur 276 répondantes, 110 femmes se déclarent victimes et, 43 ont déposé plainte, soit 39%. Les coûts liés au dépôt de la plainte impactent bien le choix de la victime de déposer plainte ou non.

Nous avons clairement observé que les indicateurs de bien être sont en lien direct avec les concepts de sexisme, harcèlement sexuel et discrimination et, que l'estime de soi joue un rôle important chez celles qui se déclarent victimes.

De plus, nous avons opté pour le choix de différentes méthodes d'investigations. Ainsi, les entretiens exploratoires, semi-directifs et les témoignages permettent entre autre un focus particulièrement intéressant sur des cas de harcèlement sexuel et nous éclaire sur une réalité dont il est plus que temps de tenir compte.

Enfin, la construction de ce travail repose sur une large revue de littérature anglophone et française, d'un questionnaire et d'une analyse statistique ce qui lui confère une certaine rigueur intellectuelle.

"Quels sont les processus qui empêchent les victimes de harcèlement de déposer plainte ?"

Ce travail nous révèle que les processus de perception, d'identification, le bien être et l'évaluation des coûts et des bénéfices sont intimement lié au dépôt de la plainte. Ils sont le cœur de toute démarche lorsqu'il s'agit de dénoncer des faits de harcèlement. Car la "non-dénonciation" de faits de harcèlement permet aux protagonistes de perdurer dans leurs schémas déviants. Ne pas déposer plainte peut avoir plusieurs significations. Les victimes cherchent avant toutes choses à se protéger. Déposer plainte face à des agissements de harcèlement revient à donner de la valeur à la vie des femmes et à leur parole. C'est leur permettre d'exister de manière égale dans une

société encore trop perchée sur des concepts ancestraux de domination⁵⁰. Le harcèlement sexuel meurtrit les femmes et leur laisse un héritage de souffrance. La violence de genre doit être une question prioritaire dans notre société afin que les femmes n'en souffrent plus.

CONCLUSION

Le but de ce travail aura été d'apporter un éclairage sur les processus dont les femmes qui subissent des faits de harcèlement sexuel peuvent ou non s'emparer, dans leurs démarches de reconnaissance en tant que victimes.

Par cette recherche, nous souhaitons faire transparaître la complexité pour les victimes, de la difficulté de percevoir le harcèlement dans un premier temps, mais aussi des entraves qui les empêchent de revendiquer ce statut qui est empreint de connotations péjoratives pour le monde qui les entoure.

A l'heure actuelle, il est toujours extrêmement compliqué pour une victime d'identifier le harcèlement sexuel, de se déclarer victime et, ensuite de déposer plainte. Les concepts de stigmatisation et discrimination sont aujourd'hui, si présents et ancrés dans la mémoire collective, qu'ils sont des éléments qui empêchent les femmes de dénoncer ce dont elles sont victimes.

Et, lorsque l'évaluation des coûts et des bénéfices vient à son tour mettre son petit "grain de sel" dans l'engrenage, cela peut considérablement influencer les choix d'une personne à l'autre. En effet, les coûts et les bénéfices s'évaluent en fonction des seuils de tolérance de chacun. En 1995, Fitzgerald, dans ses recommandations indiquait que la loi sur le harcèlement sexuel manquait de précision et qu'il serait opportun d'y apporter des modifications. En 2019, même si quelques modifications ont été apportées, la loi sur le harcèlement sexuel impose toujours aux victimes le fardeau de la preuve.

Alors, si certaines perçoivent le harcèlement qu'elles s'identifient comme victimes, le dépôt d'une plainte n'est pas un acte systématique car c'est loin d'être une démarche facile. De plus, les coûts, très souvent supérieurs aux potentiels bénéfices espérés, dictent le chemin que les victimes décideront de prendre.

⁵⁰ https://www.fodefense.fr/documents/2016/2016-05-13_FEDE_Communique_Harcelement-sexuel.pdf

La plainte est pourtant un acte formel qui tend à faire cesser des agissements reconnus par la victime comme étant nuisibles pour son bien être.

Ce choix apparaît comme cornélien et, n'est pas sans conséquences pour les femmes. Démission, dépression, perte d'estime de soi, burnout, sont autant de conséquences qui empêchent la femme d'exister professionnellement. Les études empiriques démontrent que la majorité des cas de harcèlement sexuel sont dirigés vers les femmes, ce qui implique que celles-ci subissent toujours une forme de domination masculine. Pourtant, Jean Ferrat (1976) déclarait en chanson : "La femme est l'avenir de l'homme". Kowalski (1996) précise que lorsque nous sommes face à un choix, tout est question d'évaluation en termes de coûts et de bénéfices et, nous pensons que ceci s'applique à la vie de manière générale, en ce que chaque action est portée par une évaluation.

TEMOIGNAGES

Avant d'envisager quelques recommandations, nous vous proposons de prendre connaissance de certains témoignages. Ils permettent d'observer en situation réelle l'ampleur des dégâts occasionnés par le HS.

Nous pourrions observer au travers de ce récit à quel point l'accueil en première ligne est important. Attendre trois ou quatre heures pour être entendue n'incite pas les victimes à renouveler l'expérience du dépôt de plainte. La difficulté de se replonger dans un événement traumatique est un élément important, que les services de police doivent comprendre pour pouvoir agir efficacement. La considération accordée à la victime, l'écoute, le temps passé avec elle sont autant de points essentiels qui permettent à celle-ci d'avoir une estime de soi positive. Sans formation adéquate des agents sur la question du harcèlement, ceux-ci ne sont pas à même d'entendre de tels récits. Pressés, fatigués, en manque de moyens et de formations pour aborder cette problématique, les agents ne sont pas armés pour accueillir la parole des femmes victimes de harcèlement.

Une jeune fille de 15 ans victime de harcèlement de rue en septembre 2018 me confiait ceci lors d'un entretien :

"Euh, j'étais donc au bout de la rue avec des amis. C'était dans la rue, il y avait un carrefour ... genre on passe un petit peu le carrefour avec mes amis et moi je marchais et je les regardais. En en gros, ils avançaient. Je me suis retournée et un homme (euh), plus ou moins de ma taille est passé derrière moi et m'a frappé sur une des fesses. Je me suis demandée un peu ce qu'il se passait. Il n'a même pas couru! Rien, il a commencé à rire et, ses rires je n'oublierais jamais, c'est ce qui m'a le plus choquée".Au départ je me disais non allez, ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. Et puis si, ... si.. si, quand même il ne faut pas, faut pas rire, non!

Euh, moi par exemple, quand une petite chose qui m'arrive, je l'aggrave et lorsqu'il y a quelque chose de grave qui se passe j'oublie et donc finalement avec mes amis, ont décidé d'aller chercher le mec. Donc, eux sont partis de leur côté pour essayer de retrouver le mec qui avait fait ça. Moi, de mon côté, avec ma maman (euh), on a cherché des policiers. On est tombé sur 2 policiers qui étaient à vélo. Euh, on leur a expliqué ce qui se passait. Ils ont été très gentils avec nous sur place. Et, ils nous ont prévenus qu'il y avait un homme qui circulait. Je leur ai décrit et on est allées finalement au commissariat avec maman."

"J'ai attendu plus ou moins 3 ou 4h..."

"C'est une dame qui me reçoit. On arrive dans un couloir dans une petite pièce. Là, il n'y avait que ma maman, moi et la policière.

Au départ elle me mettait un peu la pression pour que j'aille plus vite, mais moi je n'y arrivais pas, je calais. Euh, elle, maman a fini par intervenir et à me dire : "prends ton temps", tout va bien! ... elle me calmait, moi.

Et à ce moment là, la policière s'est un peu calmée aussi. Donc elle me mettait moins la pression. Elle ne me comprenait pas (ricanements) dans ce que je lui disais, pour essayer de situer l'endroit où on était, alors que ce que je disais était très clair.

(Silence de quelques secondes), Euh, ... on a écouté, moi évidemment j'étais morte de stress, je n'aimais pas me replonger dedans."

Ces affaires de harcèlement ne constituent pas une priorité pour les services de police, dont le travail consiste malheureusement bien souvent à traiter des cas dont la gravité nécessite une priorité absolue. (viol par exemple). Aussi, faute d'avoir pu apporter des éléments probants pouvant justifier l'interpellation du protagoniste, ces plaintes se voient trop souvent classées sans suite. La "capabilité" de la société à rendre justice aux victimes est mise en défaut, faute de moyens.

A ce sujet, et lors d'un entretien exploratoire en janvier 2019 avec un membre d'équipe d'une brigade judiciaire, celui-ci-déclarait :

"Nous avons tendance à considérer ce type d'infraction de harcèlement sexuel comme moins importante car nous manquons de moyens. Malheureusement, le système dans lequel nous vivons est ainsi régi, nous sommes toujours dans une économie de moyens. Nous sommes dans une sorte de mesure transitoire où, nous avons quelque chose qui devient une priorité absolue mais où le côté financier ne suit malheureusement pas.

Le viol n'est pas considéré comme 'secondaire' mais par exemple en ce qui concerne le cas du harcèlement de rue, ça, c'est un problème car nous ne savons pas débloquer de gros moyens d'enquête dans de telles situations. Nous sommes très intéressés par ce type de recherches que certains ou certaines font au travers de leurs mémoires de fin de cursus. Cela nous permet de débroussailler le terrain afin de faire avancer les choses. Nous sommes demandeurs et curieux de connaître ce qui peut ressortir de telles analyses parce que c'est un phénomène sur lequel nous allons être obligés de travailler.

En même temps on se rend compte que l'on ne travaille pas prioritairement pour aider ce type de victimes. Il y a quelque chose à faire ressortir. Nous sommes en train de travailler sur les chiffres 'noirs' de manière à permettre aux personnes à mieux se livrer. Cela fait 20 ans que je suis dans les mœurs et ce sont des infractions que l'on ne rencontre pratiquement jamais, c'est malheureux, nous, nos cas sont des cas extrêmes. Souvent ils concernent des personnes sous les feux de la presse, politisés, et là, alors ça prend des dimensions pas possible."

Un changement radical en faveur des victimes ne pourra s'opérer qu'à la condition que cette problématique soit entendue au plus haut niveau avec des mesures impliquant des sanctions sévères et sans équivoque.

Justin Trudeau ⁵¹, premier Ministre canadien confirmait son soutien aux courants militants des derniers mois et, déclarait en 2018 :

" MeToo, Time's Up, la marche des femmes, ces mouvements nous disent que nous avons besoin d'avoir une discussion critique sur les droits des femmes, l'égalité et les dynamiques de pouvoir du genre,

« Le harcèlement sexuel est un problème systémique. Il est inacceptable. Lorsque les femmes prennent la parole, nous avons la responsabilité de les écouter et de les croire." Et quand nous recevons ces plaintes, a-t-il poursuivi, nous devons les prendre au sérieux. Lorsque les femmes s'expriment, il en va de notre responsabilité d'écouter et plus important encore, de les croire.»

En consultant les sites d'Eurostat et Statbel, il est interpellant de constater qu'aucune statistique récente sur le thème du harcèlement sexuel n'est disponible à ce jour. Il en va de même chez nos voisins français.

La complexité pour les victimes de se remémorer des faits qui sont à la source d'un profond mal-être, le comportement parfois dubitatif de leur interlocuteur lorsqu'elles déposent plainte peut générer des sentiments divers qui plongent celles-ci dans un état non souhaité, l'énergie requise pour dénoncer ces faits sont conséquents.

Rien de bien étonnant, dès lors, que certaines effectuent le choix de renoncer à déposer plainte afin d'épargner leur tranquillité émotionnelle et éviter de devoir se replonger dans une affaire traumatisante.

Un des problèmes autour du harcèlement sexuel est sans doute lié au fait que la définition légale qui lui est attribuée laisse apparaître des zones d'ombres dans son interprétation (Hamel, 2008). En effet, sans une législation efficace autour de ce concept, les victimes ont du mal à s'identifier en tant que victimes et, par voie de conséquence, ne déposent pas de plainte contre leurs agresseurs.

⁵¹ <http://madame.lefigaro.fr/societe/justin-trudeau-son-discours-feministe-a-davos-times-up-250118-146680>

Interrogée lors d'une rencontre en 2017, une connaissance me confiait :

" Oh, moi je n'ai plus confiance, le système est pourri et certains sont protégés. Ce type est un véritable fou furieux qui considère les femmes comme des objets sexuels et pourtant il continue son petit bonhomme de chemin tranquillement sans être embêté alors qu'il a fait de son vice une véritable profession. Donc, tu vois malgré le fait que différentes victimes se soient plaintes et aient tenté de faire cesser ses agissements, personne ne veut rien voir. Moi j'ai déposé plainte parce que je trouvais que c'était totalement injuste".

Nous souhaitons ici vous faire part de quelques témoignages recueillis dans notre questionnaire en réponse aux questions ouvertes.

Quand vous pensez au harcèlement sexuel, quelles sont les émotions qui vous viennent en premier à l'esprit (2019) ?

"Malaise, colère, sentiment d'injustice et d'impuissance", "Frayeur, peur, dégoût, incompréhension, sentiment d'injustice", "Colère, détresse, angoisse", "Tristesse, impuissance", "Peur, déni", " Honte et regrets de n'en avoir jamais parlé officiellement à quelqu'un de référence", "Honte, peur, tristesse, humiliation", "Colère, stress, inquiétude", "Malaise, colère, sentiment d'injustice et d'impuissance, peur d'être tenue pour responsable ou, du mensonge de la part du harceleur, problématique du manque de preuves", "Gène, trouille! Injustice, "supériorité" du harceleur, non-respect de la personne (victime), famille, collègue, ... du passé, pour moi, mais toujours très présent dans mes "tripes" même 30 ans après".

On le voit ci-dessus, la honte, la colère, la peur, l'injustice, la tristesse, l'angoisse, l'humiliation et le dégoût sont autant d'émotions ressenties par les femmes face au harcèlement sexuel.

Quelles sont vos réactions par rapport à cela (2019) ?

" Qu'il faudrait éduquer les garçons depuis leur plus jeune âge au respect de l'autre autant, fille que garçon"

" Je pense que les hommes et les femmes (complémentaires) devraient vivre harmonieusement, dans le respect les uns des autres et surtout sur leur lieu de travail ! Ce harcèlement est de la part de celui qui l'exerce la preuve d'un manque total d'éducation, de tact et de bienséance et donc ce type d'individu devrait être sanctionné par son expulsion du sein de l'entreprise! La plupart du temps (comme dans les cas de viols) le responsable est peu sanctionné tandis que la victime est accusée de "provocations " ! Il est plus que temps qu'un collectif de femmes se mobilise pour réclamer le respect qui leur est dû! Et j'ajouterai que une société qui ne condamne pas les agissements de ces "harceleurs" se fait complice de leurs agissements et donc ne vaut pas mieux qu'eux !"

"L'envie de faire bouger les choses mais je me sens impuissante".

" Je supplie toutes les femmes victimes de tels agissements de se soulever, et de dénoncer afin de préparer pour les générations futures de jeunes femmes, un terrain plus propre, légalement sécurisé !"

"Je dénonce, je recadre, sauf si je me sens en danger".

" Je m'en rendais pas compte d'où le fait que je n'ai pas porté plainte".

" Qu'on apprenne simplement aux petits garçons à respecter les petites filles, et peut-être qu'ils garderont ça toute leur vie".

" Je ne fais pas grand chose pour réagir. Ayant déjà connu ce genre de situation j'essaie de penser rapidement à autre chose et continuer ma vie sans plus me retourner".

" Ai porté plainte, chef de service compréhensif (harceleur viré pour faute grave professionnelle, mais il a fallu plusieurs plaintes, enquêtes, victimes). Personnalité cassée à vie (même si on passe "outré", ça reste toujours "coincé" quelque part en nous, et tendance à "avoir peur de l'autre" malgré tout, être sur ses gardes). Parler du vécu, avec amis, conjoint, personne de confiance; "prendre sur soi", avancer et puis, parfois, quand ça va plus pour diverses raisons (autres, mais finalement

mettant dans même état émotionnel) ... dépression!"

" L'envie de dire aux politiques qu'ils se penchent un peu plus sur ce problème pour faire avancer les choses".

" On saurait "juger" quelqu'un qui a subi la même situation, on comprend, on peut essayer d'avancer à plusieurs, mais ça reste encore trop souvent "non dit", mais pour dire ... il faut des oreilles qui écoutent sans juger, du courage pour parler, de vraies actions contre les auteurs (trop souvent ils ne sont même pas poursuivis, donc eux, continuent imperturbables, mais les victimes "meurent à petits feux" du non-respect, donc pas possible de se reconstruire".

" Je n'ose pas bouger pour moi-même mais bien pour les autres".

*" Mutiler/soigner marginaliser punir éloigner licencier les responsables
Créer des balises légales qui protègent vraiment les femmes (lois, peines de prison réelles, publication de leurs noms...)*

Dès qu'une plainte est déposée protéger la victime en éloignant le harceleur, ce n'est pas à la victime à prouver les faits mais au harceleur à prouver qu'il n'est pas coupable".

" Plus de sanctions pénales à l'égard des auteurs et meilleur suivi de la justice pour les victimes".

" La justice est inefficace et les victimes ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Très triste !!!"

" À l'âge que j'ai 63 ans, je parlerai (cela m'est arrivé à 30 ans et je n'ai pas osé en parler)!!"

" Cette épreuve a changé ma vie et m'a démolie, je sais que je n'y suis pour rien, Je sais en parler justement parce que je sais que cela n'est pas ma faute mais même si je le sais, cela ne change rien je manque d'un total manque de confiance en moi. J'espère vous avoir aidé bonne travail".

"Incompréhension, après tout nous sommes toutes des mères, sœurs, cousines/nièces, amies et filles. Peut-être devraient-ils s'en souvenir!!!"

Les témoignages recueillis nous permettent d'aborder les points d'attention et les pistes d'actions.

POINTS D'ATTENTION, RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTIONS

Fitzgerald (1995) préconise que les chercheurs puissent venir en aide aux tribunaux pour leur permettre de comprendre efficacement les résultats d'analyses qui ont été menées sur le sujet du harcèlement sexuel. Revoir la définition du harcèlement sexuel de manière plus précise et adapter la loi actuelle permettrait aux victimes de s'identifier plus facilement et ne limiterait pas leur champ d'action en termes de protection et de défense.

Les lacunes constatées ne sont pas toujours liées à l'individu mais peuvent être le reflet d'un échec systémique et social dans lequel les individus sont empêtrés au sein de leur organisation. Ainsi, la charge de la preuve incombe à la victime, et celle-ci doit prouver que les conduites subies sont inadaptées voire importunes, cela suppose que les comportements harcelants sont acceptés jusqu'à ce que la victime établisse le contraire. A ce sujet, Fitzgerald (1995) oppose l'hypothèse selon laquelle il serait plus raisonnable d'inverser le fardeau de la preuve. Selon elle, il serait judicieux de partir du principe que toute attention sexuelle non désirée doit être considérée comme importune. Ainsi, c'est au protagoniste de d'établir que cette attention sexuelle était désirée par la victime (Fitzgerald et al.1995).

L'adaptation de formations spécifiques des agents de première ligne serait souhaitable afin que l'accueil des plaignantes soit un moment de délivrance pour celles-ci et non plus un contre-interrogatoire empreint de suspicion. Une des pistes serait peut-être de recruter des agents spécialisés dans ce domaine sur base volontaire. Il faut en finir avec des économies de moyens au sein des organisations qui tentent de rétablir une justice pour tous. Les services de police et de justice doivent bénéficier de moyens permettant de sanctionner dans un temps relativement court les violences faites aux femmes.

Sans signal un signal fort et puissant aucun changement ne pourra aboutir et les femmes continueront à subir les assauts répétés de la domination masculine au travers de comportements harcelants.

Une autre piste concerne l'éducation des nos enfants, en leur apprenant le plus tôt possible ce que signifient le consentement et le harcèlement. De plus, lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge en les déconstruisant avant qu'une forme de discrimination ne s'installe dans la société.

Nous avons constaté qu'il y avait peu de statistiques récentes sur le thème du harcèlement sexuel et le dépôt de plainte. Une des pistes pourrait être d'établir un recensement européen permettant d'établir dans quel pays ce phénomène est le moins présent. Cela permettrait d'étudier les facteurs qui sont à la base de cette constatation.

Enfin, impliquer des expertes dans des cercles de discussions afin de tirer l'essence de leurs discours pourrait être intéressant. Entendons-nous : lorsque nous parlons d'expertes, il s'agit de mettre à profit, sur base volontaire, l'expérience des femmes ayant subi des violences (dont le harcèlement sexuel). Rémunérées pour leur participation, cela pourrait apporter des solutions novatrices. Les points abordés seraient de l'ordre du médical, du suivi, du juridique et de tout autres points utiles permettant aux victimes de harcèlement une prise en charge optimale. Les manquements et les besoins pourraient être envisagés en parfaite adéquation avec des expériences réelles afin de permettre à d'autres de bénéficier des avancées pour informer, aider, contrer, soigner et remédier à ce fléau que constitue la violence faites aux femmes.

Donner la parole à ces femmes qui pourront, au gré de recoupements et de cercles de paroles trouver, des solutions adéquates en accordant à cette problématique que constitue le dépôt de la plainte, une direction claire et limpide.

En 2018, le comité d'éthique du CNRS ⁵², précisait que les cas de harcèlement sexuel étaient encore trop peu sanctionnés et préconise à ce sujet un affichage clair des sanctions encourues dans les cas de harcèlement sexuel.

⁵² <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02128493/document>

AXES DE PROGRES A SALUER

Un des axes de progrès qui mérite toute notre attention concerne le centre de prise en charge des violences sexuelles (C.P.V.S.). Il fait suite à l'accord relatif à la Convention d'Istanbul, dite Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, que la Belgique s'est engagée à combattre.⁵³

Un Plan d'Action National de lutte contre toute forme de violences basées sur le genre a été créé en Belgique en 2016. Ce projet pilote dont l'un se trouve à Liège permet d'aborder la prise en charge globale des victimes d'agressions sexuelles. L'originalité et l'efficacité au sein d'un tel centre réside en sa capacité d'aborder la prise en charge des victimes de violences rapidement et efficacement. Soins médicaux, preuves nécessaires à une éventuelle enquête, suivi psychologique et social sont réalisés au même endroit réduisant d'emblée le temps qui était consacré antérieurement pour ce type de démarches. L'audition pour la plainte est également réalisée par les policiers en civil réduisant par là même, le stress potentiel lié à l'uniforme. Cela permet aux victimes d'éviter de devoir retourner au commissariat par la suite. L'audition est vidéo-filmée ce qui impacte que les victimes ne doivent pas revenir ultérieurement si un élément n'est pas bien compris par les policiers. Le personnel est spécifiquement formé à ce genre de problématique, ce qui permet une bonne compréhension et un accueil des victimes en adéquation avec le traumatisme subi.

Comme nous l'avons précisé, peu d'études comparatives et représentatives ont été menées sur le problème de santé publique que constituent les violences sexuelles. Néanmoins, un projet de recherche "UN-MENAMAIS" (2017-2021) permettra de remédier à cette lacune en apportant de précieux éclaircissements. Menée depuis le 15 janvier 2017, cette vaste enquête a pour but de participer à une meilleure compréhension des mécanismes, de l'impact, de la nature et de l'ampleur des violences sexuelles perpétrées en Belgique.⁵⁴

Avec un budget de 1.500.000€ dégagé pour mener à bien ce projet, gageons, qu'il constituera un outil performant dans la lutte contre les violences sexuelles.⁵⁵

⁵³ CPVS : <https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>

⁵⁴ www.belspo.be/belspo/brain-be/themes_5_Social_fr.stm#UN-MENAMAIS

⁵⁵ http://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/UN-MENAMAIS_fr.pdf

LIMITES ET CRITIQUES

Nous postulons que toutes les répondantes qui se déclarent victimes de harcèlement l'ont bien été. Nous ne sommes pas en mesure de le prouver. Aussi, nous avons omis de questionner clairement les répondantes sur la question du dépôt de la plainte : Avez-vous déposé plainte ?. Néanmoins d'autres variables nous ont permis de contrer cette omission. (*Avez-vous été bien reçue lorsque vous avez déposé plainte? Avez-vous attendu longtemps avant d'être entendue? Redéposeriez-vous plainte?*)

Les questions fermées offrent la possibilité d'un choix parmi des réponses déjà formulées. La simplification de celles-ci, par le risque d'imposition de catégories de réponses constitue un désavantage.

De plus, il nous semble que les échelles de mesures de fréquences auraient été plus adaptées.

Enfin, le fait d'avoir interrogé les femmes sur leurs expériences réelles ou sur leur vision générale du harcèlement peut expliquer certains résultats inattendus. En effet partir d'une expérience vécue ou potentielle implique que certains résultats puissent être interprétés de manières différentes. C'est sans doute un point d'attention particulier qu'il conviendrait d'observer lors d'une recherche ultérieure.

Bibliographie

Auteurs-trices

Alicke, M. D., Braun, J. C., Glor, J. E., Klotz, M. L., Magee, J., Sederhoim, H., & Siegel, R. (1992). Complaining behavior in social interaction. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 18(3), 286-295.

André, C. (2005). L'estime de soi. *Recherche en soins infirmiers*, 82(3), 26-30. doi:10.3917/rsi.082.0026

Bearden, W. O., & Teel, J. E. (1983). Selected determinants of consumer satisfaction and complaint reports. *Journal of marketing Research*, 20(1), 21-28.

Becheur, I., & Valette-Florence, P. (2014). L'usage des émotions négatives en communication de santé publique : Etude des effets de la peur, la culpabilité et la honte. *Recherche et Applications En Marketing (French Edition)*, 29(4), 96–119. <https://doi.org/10.1177/0767370114538901>

Benbouriche, M., & Parent, G. (2018). La coercition sexuelle et les violences sexuelles dans la population générale : Définition, données disponibles et implications. *Sexologies*, 27(2), 81-86. doi:10.1016/j.sexol.2018.02.002

Bourguignon, D., Seron, E., Yzerbyt, V., & Herman, G. (2006). Perceived group and personal discrimination: Differential effects on personal self-esteem. *European Journal of Social Psychology*, 36(5), 773-789.

Bourguignon, D. (2011, March). Suis-je ou non victime de discrimination? Quand la victime «passe sous silence» l'expérience de discrimination. In *Droit Pour la Justice*.

Bourguignon, D., & Herman, G. (2015). Les individus stigmatisés face aux programmes de lutte contre les discriminations.

Breines, J.G., Crocker, J., & García, J.A. (2008). Self-objectification and well-being in women's daily lives. *Personality & social psychology bulletin*, 34 5, 583-98 .

Buck, R., & Oatley, K. (2007). Robert plutchik (1927-2006). *American Psychologist*, 62(2), 142.

Chang, E. C. (1998). Dispositional optimism and primary and secondary appraisal of a stressor: Controlling for confounding influences and relations to coping and psychological and physical adjustment. *Journal of Personality and Social Psychology*, 74(4), 1109.

Charruau, J. (2015). Une loi contre le sexisme? Étude de l'initiative belge. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (7).

<http://journals.openedition.org/revdh/1130> ; DOI : 10.4000/revdh.1130

Cohen, L. L., & Swim, J. K. (1995). The differential impact of gender ratios on women and men: Tokenism, self-confidence, and expectations. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 21, 876–884.

Cortina, L. M., & Berdahl, J. L. (2008). Sexual harassment in organizations: A decade of research in review. *Handbook of organizational behavior*, 1, 469-497.

Croizet, J. C., & Leyens, J. P. (2003). *Mauvaises réputations: Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Armand Colin.

Czopp, A. M., & Monteith, M. J. (2003). Confronting prejudice (literally): Reactions to confrontations of racial and gender bias. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 29(4), 532-544.

Czopp, A. M. (2008). When is a compliment not a compliment? Evaluating expressions of positive stereotypes. *Journal of Experimental Social Psychology*, 44(2), 413-420.

Dupont, N., & Bernier, C. (2003). Politiques contre le harcèlement sexuel. Comparaison et perception des agents et des plaignantes. *Reflets: Revue d'intervention sociale et communautaire*, 9(1), 53-79.

Fiske, S. T., Cuddy, A. J., & Glick, P. (2007). Universal dimensions of social cognition: Warmth and competence. *Trends in cognitive sciences*, 11(2), 77-83.

Fitzgerald, L. F., Shullman, S. L., Bailey, N., Richards, M., Swecker, J., Gold, Y., Weitzman, L. (1988). The incidence and dimensions of sexual harassment in academia and the workplace. *Journal of Vocational Behavior*, 32(2), 152-175.

Fitzgerald, L. F., Gelfand, M. J., & Drasgow, F. (1995). Measuring sexual harassment: Theoretical and psychometric advances. *Basic and Applied Social Psychology*, 17(4), 425-445. http://dx.doi.org/10.1207/s15324834basp1704_2

Fitzgerald, L. F., Swan, S., & Fischer, K. (1995). Why didn't she just report him? The psychological and legal implications of women's responses to sexual harassment. *Journal of Social Issues*, 51(1), 117-138.

<http://dx.doi.org/10.1111/j.1540-4560.1995.tb01312.x>

Foli, O. (2009). Une participation impossible?. Processus communicationnel de disqualification des plaintes individuelles en organisation. *Communication et organisation*, (36), 32-43.

DOI : 10.4000/communicationorganisation.890

Garcia, A., Hacourt, B., & Bara, V. (2005). Harcèlement moral et sexuel. Stratégies d'adaptation et conséquences sur la santé des travailleurs et des travailleuses. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, (7-3).

Gausel, N., Leach, C. W., Vignoles, V. L., & Brown, R. (2012). Defend or repair? Explaining responses to in-group moral failure by disentangling feelings of shame, rejection, and inferiority. *Journal of personality and social psychology*, 102(5), 941.<http://dx.doi.org/10.1037/a0027233>

Gausel, N., Vignoles, V. L., & Leach, C. W. (2016). Resolving the paradox of shame: Differentiating among specific appraisal-feeling combinations explains pro-social and self-defensive motivation. *Motivation and Emotion*, 40(1), 118-139.

Gava, M. J. (2018). *Savoir reconnaître le harcèlement moral au travail 2018: Les différentes formes de harcèlement, les profils des harceleurs, ce que dit la loi...* PRAT Editions.

Glick, P., & Fiske, S. T. (2001). Ambivalent sexism. In *Advances in experimental social psychology* (Vol. 33, pp. 115-188). Academic Press.

Gove, P. B. (Ed.). (1971). *Webster's third new international dictionary of the English language, unabridged* (Vol. 1). G. & c. Merriam Company.

Hamel, C. (2008). Le traitement du harcèlement sexuel et des discriminations à l'université: La France n'est toujours pas en conformité avec le droit européen !. *Mouvements*, 55-56(3), 34-45. doi:10.3917/mouv.055.0034.

Kaiser, C. R., & Miller, C. T. (2001). Stop complaining! The social costs of making attributions to discrimination. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 27(2), 254-263.

Kaiser, C. R., & Miller, C. T. (2003). Derogating the victim: The interpersonal consequences of blaming events on discrimination. *Group Processes & Intergroup Relations*, 6(3), 227-237.

Kaiser, C. R., Major, B., & McCoy, S. K. (2004). Expectations about the future and the emotional consequences of perceiving prejudice. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 30(2), 173-184. <http://dx.doi.org/10.1177/0146167203259927>

Kaiser, C. R., & Miller, C. T. (2004). A stress and coping perspective on confronting sexism. *Psychology of Women Quarterly*, 28(2), 168-178.

Keygnaert, I., Vandeviver, C., Nisen, L., Schrijver, L., Depraetere, J., Cismaru Inescu, A., . . . Vander Beken, T. (2018). *Les violences sexuelles en belgique première étude de prévalence représentative sur la nature, l'ampleur et l'impact des violences sexuelles en belgique*

Kowalski, R. M. (1993). Inferring sexual interest from behavioral cues: Effects of gender and sexually relevant attitudes. *Sex Roles*, 29(1-2), 13-36.

Kowalski, R. M., & Western Carolina U. (1996). Complaints and complaining: Functions, antecedents, and consequences. *Psychological Bulletin*, 119(2), 179-196.

Kruglanski, A. W., & Freund, T. (1983). The freezing and unfreezing of lay-inferences: Effects on impressional primacy, ethnic stereotyping, and numerical anchoring. *Journal of experimental social psychology*, 19(5), 448-468.

Lantin Mallet, M. (2015). Porter plainte en justice. Dynamique des prises de parole de la dispute à l'action en justice. *Cahiers de littérature orale*, (77-78).

<http://journals.openedition.org/clo/2361> ; DOI : 10.4000/clo.2361

Lavoisier, L. M. (2000). *Modélisation du processus de persuasion et marketing social: une application aux communications de service public de la Sécurité routière*(Doctoral dissertation, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris I).

Légal, J. B., & Delouvée, S. (2015). *Stéréotypes, préjugés et discriminations*. Dunod.

Leach, C. W., Van Zomeren, M., Zebel, S., Vliek, M. L., Pennekamp, S. F., Doosje, B., ... & Spears, R. (2008). Group-level self-definition and self-investment: a hierarchical (multicomponent) model of in-group identification. *Journal of personality and social psychology*, 95(1), 144.

Magley, V. J., Hulin, C. L., Fitzgerald, L. F., & DeNardo, M. (1999). Outcomes of self-labeling sexual harassment. *Journal of Applied Psychology*, 84(3), 390.

Major, B., Richards, C., Cooper, M. L., Cozzarelli, C., & Zubek, J. (1998). Personal resilience, cognitive appraisals, and coping: an integrative model of adjustment to abortion. *Journal of personality and social psychology*, 74(3), 735.

Malamut, A. B., & Offermann, L. R. (2001). Coping with sexual harassment: Personal, environmental, and cognitive determinants. *Journal of Applied Psychology*, 86(6), 1152-1166.

<http://dx.doi.org/10.1037/0021-9010.86.6.1152>

Maruani, M. (Ed.). (2016). *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*. La découverte.

Matheson, K., & Anisman, H. (2012). Biological and psychosocial responses to discrimination. *The social cure: Identity, health and well-being*, 133-153.

Martinot, D. (2001). Connaissance de soi et estime de soi: ingrédients pour la réussite scolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 27(3), 483-502.
[doi.org/10.7202/009961ar](http://dx.doi.org/10.7202/009961ar)

Martinot, D., Redersdorff, S., Guimond, S., & Dif, S. (2002). Ingroup versus outgroup comparisons and self-esteem: The role of group status and ingroup identification. *Personality and social psychology bulletin*, 28(11), 1586-1600.

Mazzeo, S. E., Bergman, M. E., Buchanan, N. T., Drasgow, F., & Fitzgerald, L. F. (2001). Situation-specific assessment of sexual harassment. *Journal of Vocational Behavior*, 59(1), 120-131.

McCrae, R. R., & John, O. P. (1992). An introduction to the five-factor model and its applications. *Journal of Personality*, 60(2), 175-215.

<http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-6494.1992.tb00970.x>

Melotte, P., & Licata, L. (2014). Les femmes face aux propos sexistes: étude des processus émotionnels et des coûts sociaux amenant à la confrontation.

Pfefferkorn, R. (2007). Inégalités et rapports sociaux. *Editions La Dispute, Paris*, 1-9.

Pinel, E. C. (1999). Stigma consciousness: The psychological legacy of social stereotypes. *Journal of personality and social psychology*, 76(1), 114.

Pyszczynski, T., Greenberg, J., Hamilton, J., & Nix, G. (1991). On the relationship between self-focused attention and psychological disorder: a critical reappraisal.

Reniers, D., Pinel, C. & Guillèn, J. (2011). Dépôt de plainte : de la mélancolisation à la quérulence comme figure de la plainte propre à la postmodernité. *Cliniques méditerranéennes*, 83(1), 201-215. doi:10.3917/cm.083.0201.

Rosenberg, M. (1965). Rosenberg self-esteem scale (SES). *Society and the adolescent self-image*.

Rosenberg, M., Schooler, C., Schoenbach, C., & Rosenberg, F. (1995). Global self-esteem and specific self-esteem: Different concepts, different outcomes. *American sociological review*, 141-156.

SALMONA, Muriel. *Le harcèlement sexuel: «Que sais-je?»* n° 4151. Presses Universitaires de France, 2019.

Sarlet, M. & Dardenne, B. (2012). Le sexisme bienveillant comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres. *L'Année psychologique*, vol. 112(3), 435-463. doi:10.4074/S0003503312003053.

Spelman, E. V. (1988). *Inessential woman: Problems of exclusion in feminist thought*. Beacon Press.

Swim, J. K., & Cohen, L. L. (1997). Overt, covert, and subtle sexism: A comparison between the attitudes toward women and modern sexism scales. *Psychology of women quarterly*, 21(1), 103-118.

Swim, J. K., & Hyers, L. L. (1999). Excuse me—What did you just say?!: Women's public and private responses to sexist remarks. *Journal of experimental social psychology*, 35(1), 68-88.

Swim, J. K., Hyers, L. L., Cohen, L. L., & Ferguson, M. J. (2001). Everyday sexism: Evidence for its incidence, nature, and psychological impact from three daily diary studies. *Journal of Social Issues*, 57(1), 31-53.

<http://dx.doi.org/10.1111/0022-4537.00200>

Tajfel, H. (1981). *Human groups and social categories: Studies in social psychology*. CUP Archive.

Tajfel, H. (Ed.). (2010). *Social identity and intergroup relations*(Vol. 7). Cambridge University Press.

Vanier, C., & Langlade, A. (2018). Reporting rape: A decision analysis of individual and circumstantial factors. *Déviante et Société*, 42(3), 501-533.. doi:10.3917/ds.423.0501.

Wagner, A. C. « Habitus », *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 mars 2012, URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1200>

Willness, C. R., Steel, P., & Lee, K. (2007). A META-ANALYSIS OF THE ANTECEDENTS AND CONSEQUENCES OF WORKPLACE SEXUAL HARASSMENT. *Personnel Psychology*, 60(1), 127-162.

Wright, C. V., & Fitzgerald, L. F. (2009). Correlates of joining a sexual harassment class action. *Law and Human Behavior*, 33(4), 265-282.

Zid, R., Haines, V., Jeoffrion, C., & Barré, S. (2016). Liens entre le harcèlement moral et les émotions : l'effet modérateur des attributions causales. In V. Majer, P. Salengros, A. Di Fabio, & C. Lemoine (Eds.). *Facteurs de la santé au travail : du bien être au mal être* (p. 113-124). Paris : L'Harmattan.

Mémoires et thèses

Cabellan, A. (2005). *Harcèlement moral au travail, réactions face à l'organisation et estime de soi*. (Mémoire, Université Catholique de Louvain).

Delogne, S. (2006). *Le harcèlement sexuel au travail, estime de soi et attitudes professionnelles : le rôle de l'implication organisationnelle et de l'identification au groupe des femmes*. (Mémoire, Université Catholique de Louvain).

Foli, O. (2008). *Plaintes, normes et intégration: Le cas d'une organisation bureaucratique*.

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00326128/file/THESE_Olivia_FOLI.pdf

Mullens justine. *Femvertising : Quels sont les risques de réactions négatives face aux publicités féministes dans un monde sexiste?*

Louvain School of Management, Université catholique de Louvain, 2018.

Studzińska, A. (2015). *Gender differences in perception of sexual harassment* (Doctoral dissertation, Université Toulouse le Mirail-Toulouse II).

Sites consultés

Académies nationales des sciences, de l'ingénierie et de la médecine; Politique et affaires mondiales; Comité sur les femmes dans les sciences, l'ingénierie et la médecine; Comité sur les conséquences du harcèlement sexuel dans les milieux universitaires; Benya FF, SE Widnall, Johnson PA, éditeurs. *Harcèlement sexuel à l'égard des femmes: climat, culture et conséquences en sciences universitaires*, en

génie et en médecine. Washington (DC): Presse des académies nationales (US); 12 juin 2018, Recherche sur le harcèlement sexuel. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK519455/>.

CPVS

<https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>

Moniteur Belge

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2007/01/10/2007200952/justel>

Le Parlement veut lutter contre le harcèlement sexuel en Europe, *in Actualité parlement européen*.

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20180911STO13151/le-parlement-veut-lutter-contre-le-harcelement-sexuel-en-europe>

UNIA

<https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>

Rapports

Association Droit pour la justice, Le traitement de la victime de discrimination – Actes du colloque du 29 mars 2011, Strasbourg, DPJ, décembre 2011, 78 p. <http://droitpourlajustice.e-monsite.com/medias/files/journee-d-etude-et-de-formation-actes-du-colloque.pdf>

Étude en cours

Keygnaert, I., Vandeviver, C., Nisen, L., Schrijver, L., Depraetere, J., Cismaru Inescu, A., . Vander Beken, T. (2018). *Les violences sexuelles en belgique première étude de prévalence représentative sur la nature, l'ampleur et l'impact des violences sexuelles en Belgique*



www.belspo.be/belspo/brain-be/themes_5_Social_fr.stm#UN-MENAMAIS

http://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/UN-MENAMAIS_fr.pdf



Niki de Saint Phalle, Les trois Grâces, 1994

"Enfant je ne pouvais pas m'identifier à ma mère, à ma grand-mère, à mes tantes ou aux amies de ma mère. Un petit groupe plutôt malheureux. Notre maison était étouffante. Un espace renfermé avec peu de liberté, peu d'intimité. Je ne voulais pas devenir comme elles, les gardiennes du foyer, je voulais le monde et le monde alors appartenait aux HOMMES. Une femme pouvait être reine mais dans sa ruche et c'était tout. Les rôles attribués aux hommes et aux femmes étaient soumis à des règles très strictes de part et d'autre.

Quand mon père quittait tous les matins la maison à 8 h 30 après le petit déjeuner, il était libre (C'est ce que je pensais). Il avait droit à deux vies, une à l'extérieur et l'autre à la maison.

Je voulais que le monde extérieur aussi devienne mien. Je compris très tôt que les HOMMES AVAIENT LE POUVOIR ET CE POUVOIR JE LE VOULAIS.

OUI, JE LEUR VOLERAI LE FEU. Je n'accepterais pas les limites que ma mère tentait d'imposer à ma vie parce que j'étais une femme.

NON. Je franchirais ces limites pour atteindre le monde des hommes qui me semblait aventureux, mystérieux, excitant. [...]

"Quels sont les processus qui empêchent les victimes de harcèlement sexuel de déposer plainte"?

D'où vient le harcèlement sexuel et, pourquoi les femmes qui s'identifient comme victimes de harcèlement sexuel ne déposent-elles pas plainte?

Comprendre les concepts autour du harcèlement et identifier les obstacles que cette situation engendre, est l'ambition de ce mémoire.

Une étude quantitative sur le sujet ainsi que différents extraits de récits et témoignages choisis, nous permettent de répondre très humblement à cette question.

Le cœur de ce mémoire traite de la perception des indicateurs de harcèlement, de l'auto-identification de la victime et, de l'analyse des coûts et les bénéfices liés au dépôt de la plainte.

Le harcèlement sexuel meurtrit les femmes et leur laisse un héritage de souffrance. La violence de genre doit être une question prioritaire dans notre société afin que nous parvenions à ne plus en souffrir.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/espo